



**GROUPE DE LA BANQUE
AFRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT**

PAYS : RÉPUBLIQUE DE GUINEE BISSAU

**PROJET PROMOTION DE L'ENTREPRENARIAT AGRICOLE ET RURAL DANS LES CHAÎNES
DE VALEUR (PROPEAR-CV) Code SAP : P-GW-A00-004**

Date : Juin 2019

Equipe du Projet	Chef d'équipe	S. KITANE,	RDGW/COSN	6541
	Membres d'équipe	H. FELLAH, Agronome Principal	RDGW/COSN	6578
		PIERRE. O. JOHNSON, Consultant Environnement/ social	SNCS	4883
		E. RUKUNDO, Gender Officer	RDGW2	3383
		A. BESBES, Agroéconomiste - Consultant	RDGW/COSN	-
		S. TOUZI, Expert GR - Consultant	RDGW/COSN	-
		E. C. KEMAYOU, Economiste principale	RDGW0	1702
		I. TRAORE, Assistant aux décaissements	FIFC3	5376
		M.DIALLO, Spécialiste en gestion financière	SNFI2/COML	7207
		M. ANASSIDE Spécialiste en acquisition	SNFI 1	4230
Chef de Division	T. MOULDI	RDGW.2	2235	
Directeur pour le secteur	M. FREGENE	AHAI0	5586	
Directrice Régionale	M.L AKIN-OLUGBADE	RDGW	4018	
Responsable pays, p.i	M. Adam AMOUMOUN	COSN	6533	

TABLE DES MATIÈRES

<i>Résumé exécutif</i>	<i>i à vii</i>
I INTRODUCTION	1
II DESCRIPTION DE L'OPERATION PROGRAMME / PRÊT REGIONAL OU SECTORIEL/OPÉRATION PROGRAMME ET JUSTIFICATION	4
2.1 Contexte physique et socio-économique du pays	4
2.2 Description de l'environnement du projet	5
2.3 Justification du projet	17
2.4 Objectifs du projet.....	18
2.5 Sites d'intervention.....	19
2.6 Composantes et activités prévues.....	19
III PRESENTATION DES SOLUTIONS DE RECHANGE ETUDIÉES	20
3.1 Solution sans projet	20
3.2 Solution avec le projet	20
3.3 Présentation des solutions techniques.....	1
IV ÉVALUATION DES ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX DE CHAQUE SOLUTION DE RECHANGE ET CONCLUSIONS CONCERNANT L'IMPORTANCE DE CHACUNE D'ELLES	2
4.1 Aménagement de bas-fonds avec maîtrise totale de l'eau.....	2
4.2 Aménagement de bas-fonds maîtrise partielle de l'eau.....	2
V RÉSULTATS DE LA COMPARAISON DES SOLUTIONS DE RECHANGE :	3
VI EFFETS RÉSIDUELS ATTENDUS ET MESURES D'ATTÉNUATION ET DE BONIFICATION DE LA SOLUTION RETENUE	3
VII RÉSUMÉ DES CONSULTATIONS PUBLIQUES ET DES AVIS EXPRIMÉS	9
VIII PLAN CADRE DE GESTION DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE CGES, NOTAMMENT LES MESURES DE GESTION, LES ACTES, LES RÔLES ET LES RESPONSABILITÉS, LES CALENDRIERS, LE SUIVI ET LE COÛT DE LA MISE EN ŒUVRE.....	Erreur ! Signet non défini.
8.1 Dispositif institutionnel d'exécution du PROPEAR-CV	13
8.2 Le processus de sélection environnementale	14
8.3 Suivi du Plan cadre de gestion.....	15
IX PLAN DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES	20
X. CONCLUSION	26
XI. ANNEXES	Erreur ! Signet non défini.

Sigles et abréviations

AAAC	: Autorité Compétente d'Evaluation Environnementale
APRODEL	: Association pour la Promotion du développement Local
BAD	: Banque africaine de développement
CGES	: Cadre de gestion environnemental et social
COFIL	: Comité de pilotage
CPP	: Comité de pilotage du projet
EEES	: Evaluation environnemental et sociale stratégique
EIE	: Etude d'impact sur l'environnement
FAD	: Fonds africain de développement
FAT	: Fonds d'assistance technique de la BAD
GIE	: Groupement d'intérêt économique
IEC	: Information, éducation et communication
MADR	: Ministère de l'agriculture et du développement rural
MUC	: Million d'unité de compte
OP	: Organisation paysanne
ONG	: Organisation non gouvernementale
PCGES	: Plan cadre de gestion environnementale et social
PEES	: Procédure évaluation environnementale et sociale
PFE	: Points focaux environnement
PROPEAR-CV	: Projet de promotion de l'entreprenariat agricole et rural dans les chaines de valeur
SSI	: Système de sauvegardes intégré
SO	: Sauvegarde opérationnel

Liste des Tableaux

Tableau 1: Principales politiques de sauvegarde de la BAD applicables pour le projet.....	i
Tableau 2 : Analyse comparative des solutions.....	iv
Tableau 3 : Coût du suivi environnemental.....	vi
Tableau 4 : Principales politiques de sauvegarde de la BAD applicables pour le projet.....	2
Tableau 5: Répartition des Sites du projet par zone agro-écologiques.....	6
Tableau 6: Présentation des bas-fonds de l'aire de l'étude.....	10
Tableau 7 : Répartition de la démographie selon le milieu	10
Tableau 8: Synthèse des occupations de la main d'œuvre.....	14
Tableau 9: Composantes du projet	19
Tableau 10: Analyse comparative des solutions.....	1
Tableau 11 : Impacts des aménagement de bas-fonds avec maîtrise totale de l'eau	2
Tableau 12: Impacts des aménagement de bas-fonds avec maîtrise partielle de l'eau	2
Tableau 13 : Approche matricielle d'effets	5
Tableau 14 : Responsabilité et calendrier de mise en œuvre et de suivi	7
Tableau 15: Indicateurs de suivi des mesures du PCGES	18
Tableau 16: Indicateurs et dispositif de suivi des composantes environnementales et sociales.....	18
Tableau 17: Plan d'action de mise en œuvre et de suivi- évaluation du CGES.....	20
Tableau 18: Thèmes et modules de formation et de sensibilisation	22
Tableau 19: Actions de formation pour les agents des ministères (MADR).....	24
Tableau 20 : Actions de formation pour les membres des instances de validations des EES	25
Tableau 21 : Action de formation pour les collectivités locales et la société civile	25
Tableau 22 : Coût du suivi environnemental.....	26

Liste des Figures

Figure 1: Carte de découpage régional de la Guinée Bissau	4
Figure 2: Carte des zones agro-écologiques de la Guinée Bissau	6

I. RESUME EXECUTIF

L'objectif de l'évaluation environnementale et sociale stratégique (EESS) est de faire une revue générale du contexte dans lequel évoluera le projet afin d'établir un processus de sélection environnementale et sociale qui permettra aux structures chargées de la mise en œuvre du projet de pouvoir identifier, évaluer et atténuer les impacts environnementaux et sociaux potentiels des activités du **Projet de Promotion de l'Entreprenariat Agricole et Rural dans les Chaînes de Valeur (PROPEAR-CV)** au stade de planification des activités opérationnelles. Les résultats de la sélection indiqueront si un travail environnemental additionnel sera requis ou non.

L'EESS sert à identifier, à prévoir et à évaluer les conséquences environnementales et sociales probables du projet, en vue de définir les moyens permettant d'éviter, de réduire, de compenser et/ou de surveiller les impacts défavorables et, partant, accroître les bienfaits sur le front du développement. Elle donne un aperçu de référence des conditions environnementales et sociales qui existent. À l'aide de ces informations de base, l'EESS étudie des scénarios de rechange pour évaluer les implications environnementales et sociales potentielles de l'opération proposée et les options institutionnelles pour le suivi et la gestion des changements environnementaux et sociaux qui en résulteront.

Ce document a été préparé en cohérence avec les politiques de sauvegarde de la Banque Africaine de Développement (BAD) applicables dans le contexte du programme, notamment, le Système de Sauvegardes Intégré (SSI) à travers ces cinq Sauvegardes Opérationnelles (SO). Les principales politiques de sauvegarde de la BAD applicables dans le contexte du programme sont présentées ci-après:

Tableau 1: Principales politiques de sauvegarde de la BAD applicables pour le projet

Politiques de sauvegarde	Applicable	Lien avec le programme
SO 1 : la politique environnementale de la BAD	Oui	Le programme est de la <u>catégorie 2</u> . En effet, les interventions prévues sont susceptibles d'avoir des impacts environnementaux ou sociaux défavorables mais circonscrits et spécifiques aux sites d'installation et peuvent être réduits par l'application de mesures de gestion et d'atténuation appropriées ou par l'intégration de normes et critères de conception internationalement reconnus. La plupart des opérations programmatiques et de prêts aux programmes régionaux ou sectoriels destinés à financer un ensemble de sous-projets approuvés et mis en œuvre par l'emprunteur ou le client sont comprises dans cette catégorie. Les projets de <u>catégorie 2</u> exigent un niveau approprié d'évaluation environnementale et sociale (EESS pour les opérations programmatiques, ou EIES pour les projets d'investissement) adapté au risque environnemental et social attendu, de sorte que l'emprunteur puisse préparer et mettre en œuvre un PGES dans le cas d'un projet d'investissement, <u>ou un PCGES dans le cas des opérations programmatiques pour gérer les risques environnementaux et sociaux des sous-projets conformément aux sauvegardes de la Banque.</u>
SO 2 : la politique de la Banque en matière de déplacement involontaire de populations	Non	Aucune réinstallation n'est envisageable dans le cadre du PROPEAR-CV.
SO 3 : Biodiversité et services éco-systémiques	Oui	Les ressources naturelles dans la zone d'intervention du programme (forêt et cours d'eau, etc.) ont une valeur éco-systémique élevée, elles sont utilisées pour l'approvisionnement en eau, en bois de combustible, etc. (consommation, activité domestique) de la population locale et constituent une source de revenus pour les populations. Les conséquences pourraient être importantes en cas de pollution accidentelle ou de destructions importantes de ressources naturelles. Aussi, une attention particulière devra être accordée aux mesures de sauvegarde permettant la limitation de l'impact sur ces ressources.
SO 4 : Prévention et contrôle de la pollution, gaz à effet de serre, matières dangereuses et utilisation efficiente des ressources	Oui	Le programme pourrait déclencher cette sauvegarde opérationnelle. En effet, il existe une ou plusieurs sources de pollution (pollution diffuse, gaz à effet de serre, matières dangereuses, etc.) sont notées dans le cadre du projet (en phase travaux et exploitation). Ainsi, des mesures seront proposées pour la gestion de ces différentes sources de nuisance.
SO 5 : Conditions de travail, santé et sécurité	Oui	Le programme est concerné par cette sauvegarde opérationnelle car les travaux vont nécessiter l'utilisation d'une main d'œuvre qu'il s'agira de protéger. Aussi, toutes les dispositions devront être prises pour assurer l'Hygiène et la Sécurité dans les lieux de travail garantissant des conditions de travail sécurisées.

Les autres politiques et directives pertinentes restent applicables dès qu'elles sont déclenchées dans le cadre du SSI. Il s'agit principalement de:

- Politique de la Banque en matière de genre (2001)
- Politique de diffusion et d'accès à l'information (2012)
- Manuel de consultation et de participation des parties prenantes aux opérations de la Banque (2001)
- Politique de la Banque en matière de population et stratégie de mise en œuvre (2002)
- Procédures d'Evaluation Environnementale et Sociale (PEES) pour les opérations de la Banque (2015)
- Politique pour la gestion intégrée des ressources en eau (2001)

L'EESS s'applique aux tous premiers stades de la formulation des politiques, plans et programmes de développement. C'est un outil qui permet de garantir l'intégration harmonieuse du programme dans son environnement, une maximisation de ses effets positifs et une minimisation des effets négatifs.

Toutefois, il est important de préciser que l'EESS ne se substitue pas aux études d'impact sur l'environnement, cependant en tant qu'outil d'aide à la prise de décision, elle contribue largement à l'optimisation des politiques et programmes de développement.

Selon l'étude sur le secteur agricole réalisée en 2014 (fonds fiduciaire de la coopération portugaise), il s'avère essentiel d'optimiser l'utilisation des superficies cultivées compte tenu de ressources foncières limitées, d'apporter de la valeur ajoutée aux produits, mais aussi de permettre que les ménages disposent de revenus monétaires suffisants pour l'acquisition de certaines denrées qui doivent être importées.

Le riz constitue l'alimentation de base et le déficit vivrier est comblé annuellement par des importations de riz d'environ 80.000 tonnes. Les contraintes de la filière sont principalement, l'enclavement des zones de production, la dégradation des systèmes de production particulièrement les mangroves due aux problèmes de salinité et d'acidité, l'accès insuffisant aux intrants et la faible capacité de transformation. C'est dans ce sens qu'interviendra le PROPEAR-CV, en soutenant le développement des infrastructures, au niveau de trois régions de Gabu, Oio et de Bafata ; régions les plus vulnérables du pays.

L'objectif global du PROPEAR-CV est de contribuer à la transformation de l'agriculture en Guinée Bissau afin d'impulser une croissance inclusive du secteur agricole respectueuse de l'environnement et capable de réduire les inégalités de sexe. Les objectifs spécifiques du PROPEAR-CV visent principalement le développement des chaînes de valeur riz, horticole et animale ainsi que la promotion d'entreprises rurales intégrées dans les chaînes de valeurs ciblées et portées en majorité par des jeunes et des femmes.

Les principaux résultats attendus sont : i) l'accroissement des productions rizicoles et horticoles de manière soutenue afin de résorber le déficit céréalier du pays, (ii) l'existence d'une dynamique durable de préservation du capital semencier rizicole et d'une offre pérenne d'intrants pour l'horticulture ; (ii) l'amélioration et la préservation de l'infrastructure et l'équipement de production de stockage, de conservation et de transformation des produits agricoles; (iii) l'engagement sans faille des bénéficiaires pour assurer durablement l'exploitation, l'entretien et la maintenance des infrastructures et des équipements mises à leur disposition; (iv) l'émergence d'un tissu d'entreprises agricoles et rurales portées par des jeunes et des femmes dans tous les maillons des chaînes de valeurs ciblés; (v) le développement de liens et des interactions formelles et durables entre les différents maillons des chaînes de valeur ciblées.

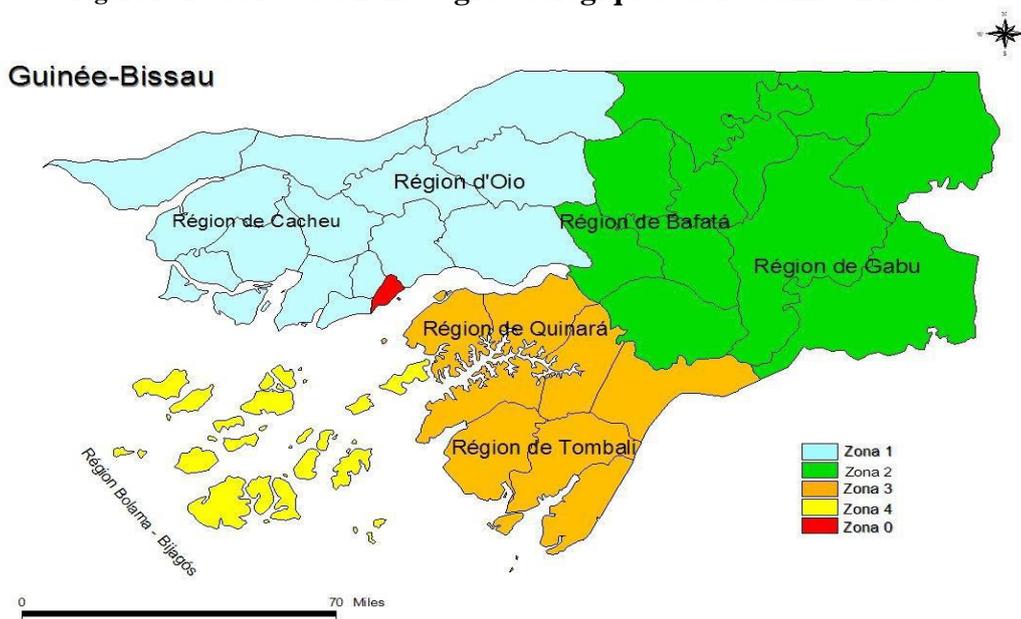
La zone d'intervention a été limitée aux régions de Gabu, d'Oio et de Bafata et ce dans le souci de concentrer les interventions sur des aires géographiques limitées de façon à accroître l'impact et l'efficacité. Aussi, il s'agit de renforcer les acquis du PDCV Riz (Bafata et Oio) et de s'étendre sur la région de Gabu.

Au total, le projet interviendra donc sur une trentaine de sites hydro-agricoles (rizicoles et maraîchers), qui constitueront les pôles de développement et concentreront les interventions. Les actions d'animation et de structuration seront focalisées sur ces sites.

Le projet sera exécuté sur une période de cinq ans (Nov. 2019 - Octobre 2024). Il est structuré autour de trois composantes principales : (i) *Développement des infrastructures en soutien des chaînes de valeur agricoles* ; (ii) *Développement des chaînes de valeur et promotion de l'entreprenariat* et (iii) *Coordination et gestion du projet*.

Sur le plan agro-écologique, les régions ciblées dans le cadre du projet (Bafata, Gabu et Oio) sont toutes localisées dans deux des cinq zones et sont présentées ci-après :

Figure N°1 : Carte des zones agro-écologiques de la Guinée Bissau



La situation « sans projet », équivaut à laisser les périmètres rizicoles dans leur état actuel avec les pertes de productivités engendrées par la dégradation des infrastructures. L'alternative « sans projet » n'est pas conforme à la politique de développement économique et social de la Guinée Bissau qui vise à réduire le déficit vivrier comblé annuellement par des importations de riz d'environ 80 000 tonnes. Aussi, le statut quo n'intègre pas l'esprit et les principes d'amélioration de la production rizicole et donc des infrastructures hydroagricoles. Les conditions de vie et les revenus des populations cibles demeureront stagnantes ce qui renforcera leur précarité et leur vulnérabilité.

La variante avec projet apporte une réponse durable à une situation quasi d'abandon des périmètres qui présentent un niveau de dégradation très avancé avec son corolaire la perte de revenus pour les populations et l'accentuation du déficit céréalier du pays.

Tableau 2 : Analyse comparative des solutions

Critère	Sans Projet	Avec Projet
Environnement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conditions environnementales inchangées, ▪ Déperdition des ressources en eau ▪ Sécheresse et augmentation des cas d'incendie de brousse 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conditions environnementales légèrement perturbées en phase de réalisation des travaux, ▪ Risque de pollution des sols et des eaux avec l'utilisation d'engrais et de pesticides ▪ Recharge des nappes ▪ Recolonisation des abords des périmètres par des espèces végétales et la faune aviaire
Social	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Perte de revenus pour les populations ▪ Pertes d'emplois ▪ Exode des populations en ville ▪ Dégradation générale des conditions de vie des populations ▪ Recrudescence d'actes criminels (vols de bétail) ▪ Recrudescence des conflits pour l'exploitation des îlots encore exploitables ▪ Déficit alimentaires 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Taux d'occupation des populations accru ▪ Revenus monétaires des populations améliorées ▪ Disponibilité de fourrage pour bétail ▪ Diminution des conflits ▪ Réduction de l'exode ▪ Disponibilité alimentaire améliorée ▪ Meilleure santé des populations
Économique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Déficit céréalier stagne ou progresse ▪ Déficit alimentaire pour le bétail qui exploite les résidus de récoltes 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Résorption du déficit céréalier du pays ▪ Participation à l'équilibre de la balance des paiements ▪ Développement de pôles commerciaux ▪ Désenclavement des zones de production ▪ Amélioration de la mobilité

Source : Consultant

Les variantes techniques envisageables dans le cadre du projet sont naturellement :

- L'aménagement de périmètres de bas-fonds avec maîtrise totale de la ressource en eau.
- L'aménagement de périmètres de bas-fonds avec maîtrise partielle de la ressource en eau.
- L'aménagement de périmètres de mangroves.

Le PROPEAR-CV a privilégié l'aménagement de bas-fonds que ce soit avec maîtrise totale de l'eau ou à maîtrise partielle, en fonction de la disponibilité de la ressource. L'aménagement de mangroves n'a pas été retenu par le projet. Par ailleurs, le projet interviendra avec la réalisation de périmètres maraîchers, de pistes de production, l'accompagnement de privés pour la mise en place de magasins d'intrants, la fourniture d'équipements pour la transformation des produits agricoles pour leur donner une valeur ajoutée. Le projet développera tout un programme de formations sur les technologies de transformation mais également sur la gestion des équipements sous forme de micro-entreprises rentables et capables de s'auto-amortir enfin d'assurer de façon pérenne les services à la communauté.

L'identification d'impacts du projet a été faite suivant les étapes et la catégorisation suivantes, en rapport avec les travaux envisagés :

- les impacts positifs (effets bénéfiques) qui entraînent une certaine amélioration ou une modification favorable de l'environnement, des conditions de vie des populations ;
- les impacts négatifs non significatifs (impacts mineurs) qui ne causeraient aucun changement important dans l'environnement affecté ;
- les impacts négatifs significatifs (impacts majeurs) pouvant être atténués et qui risquent de causer une détérioration importante de l'environnement ou des conditions socio-économiques.

Les impacts environnementaux et sociaux pouvant découler de la réhabilitation des aménagements

peuvent se résumer en :

Phase de préparation et installation de chantier, les impacts concernent les quantités relativement importantes de déchets solides qui seront générées en phase de préparation, suite au décapage des anciennes digues. A ces gravas, s'ajouterait une grande quantité de déblais/excavas qui seront produits lors des excavations pour installer les digues de ceinture et des systèmes de drainage. Ces gravas devront être réutilisées si besoin en est dans le confortement des ouvrages ou simplement déposées à des endroits bien indiqués notamment au niveau des décharges indiquées. Une mauvaise gestion aura pour conséquence une modification de l'écoulement et du ruissellement des eaux de pluie avec pour conséquence la modification de la physionomie du sol et donc une stagnation des eaux. Sur le milieu humain, les rotations des véhicules acheminant le matériel et les matériaux de construction risqueront de gêner la circulation et la mobilité au niveau de la zone des travaux en général en plus des nuisances (bruit, poussières) auxquelles les populations riveraines seront exposées. Des risques d'accidents de circulation sont également notés au regard de l'ampleur et la taille des chantiers. Les travaux du projet entraîneront localement une augmentation de la poussière dans l'air par des déversements de matériaux (sable, latérite) et des terrassements (décapage, creusement de lit de remplissage).

En plus, il y aura de fréquents déplacements de camions pour le transfert des matériaux (évacuation des déblais et gravats, apport de matériaux divers), d'engins de terrassement et de tassement etc. Ce trafic va engendrer une augmentation de la teneur en poussière et particules de l'air mais aussi la concentration en CO, CO₂, O₃, plomb du fait des rejets de gaz toxiques d'échappement. Ces effets seront néanmoins localisés aux emplacements des ouvrages en chantier et sur un temps relativement court sauf en ce qui concerne le transport qui, du fait de l'effet du vent, peut propager la poussière sur tout le long du circuit menant au lieu de déchargement. Néanmoins, il faut souligner le caractère peu significatif de ces effets compte tenu du temps réduit des travaux.

Phase de construction, les incidences négatives induites seront potentiellement :

1. l'utilisation d'engins nécessitant du carburant, des huiles et graisses lors des chantiers pourrait occasionner la contamination des eaux de surface par déversement et voir souterraines par infiltration ;
2. la réhabilitation des aménagements va contribuer à la destruction d'une partie des plantations d'anacardiens ;
3. la non utilisation de la main d'œuvre locale dans les travaux pourra créer des frustrations de la population des secteurs concernés par le projet.

Les incidences seront négligeables sur les sols. Toutes les précautions devront être prises pour les zones sensibles (zones humides, sols instables, etc.) ainsi, les effets localisés importants ne seront pas à craindre, notamment les risques d'érosion et de déstabilisation des sols

Aux alentours des aménagements, il n'y a pas été noté de forêts classées. Cependant, certains arbres issus des plantations d'anacardiens seront abattus du fait qu'ils constituent une gêne pour les voies d'accès. En dehors de ces plantations d'anacardiens, les travaux n'induiront aucun impact sur la flore. Quant à la faune, elle sera perturbée notamment au moment des travaux.

La pollution sonore des engins va constituer une gêne temporaire pour les habitants situés pas très loin des chantiers. Les principales émissions de bruit proviennent éventuellement des Engins et équipements utilisés pour les travaux.

Les travaux de construction des ouvrages vont générer des quantités de poussières fines relativement importantes dans tous les voisinages. Ces poussières peuvent affecter les populations tout comme les manœuvres qui vont en respirer une grande quantité avec des risques élevés de contracter une infection respiratoire.

Au plan sanitaire, il y a des risques de transmission des IST/VIH/SIDA liés à la présence d'une main d'œuvre masculine temporaire ce qui favorise les négociations de genre avec la gente féminine locale.

En effet, les contacts sont surtout facilités avec les femmes proposant des services à la main d'œuvre comme la restauration, la boisson, des collations diverses au moment des pauses. Un programme de sensibilisation doit être développé à la suite.

Phase opération, les impacts négatifs potentiels sont associés au développement du paludisme et des maladies d'origine hydrique. Les impacts potentiels liés aux ruptures de barrage sont écartés du fait que le projet ne construit que des petites digues de rétention et de ceinture, de hauteur ne dépassant pas 2 m. Or leur rupture n'entraîne pas des inondations pouvant créer des pertes en vie. Le sens de la topographie des vallées détermine que l'écoulement se fera toujours vers le cours d'eau.

Par contre, les bonifications du projet liées aux impacts positifs sont plus guidées par la maîtrise d'eau tant totale que partielle. Elle permet en cas de maîtrise d'eau totale une double culture (saison sèche et saison de pluies). Ceci se manifeste par une augmentation des revenus et un maintien des jeunes dans le système de production. Dans le cadre où la maîtrise n'est que partielle, les cultures arriveront en maturité et donc une meilleure production rizicole et une économie d'échelle sur les achats de nourritures.

Les consultations ont d'abord commencé à Bissau avec les autorités du Ministère et des Directions concernées et les techniciens du projet. Ensuite au niveau du terrain, des rencontres ont eu lieu avec les directeurs régionaux et les chefs de secteurs de la zone du projet.

De ces rencontres, on peut retenir que les parties prenantes souhaitent que la main d'œuvre locale soit recrutée à leur niveau afin de leur permettre de bénéficier de retombées du projet au moment des travaux. Elles déclarent être prêtes à s'approprier le projet en apportant de par leurs expériences des solutions durables tout en considérant leur droit à l'information et d'exprimer leurs opinions au moment de la mise en place du projet.

Elles ont toutes reconnu que la réhabilitation des aménagements va sans aucun doute contribuer à la sécurité alimentaire des ménages, ce qui en outre, pourrait avoir une incidence positive sur leurs conditions de vie.

Le budget global du Cadre de gestion économique et social (CGES) intègre les coûts des mesures techniques, de renforcement des capacités et de suivi. Ce budget est estimé à **Cent trente millions (130.000.000) de Francs CFA**. Certains coûts sont directement intégrés dans les conventions avec les partenaires.

Tableau 3 : Coût du suivi environnemental

Mise en œuvre du CGES/PGES	Unité	Qté	Coût (000 F.CFA)	Total (F.CFA)
1. Atelier de partage des outils de screening environnemental	forfait	1	4500	4 500 000
2. Situation de référence environnementale	forfait	1	3500	3 500 000
3. Provision pour les éventuelles études d'impact environnemental (EIE)	forfait	1	15000	15 000 000
4. Provision pour la réalisation des mesures ressortant des EIE	forfait	1	25000	25 000 000
5. Formation des bénéficiaires sur les bonnes pratiques de transformation	forfait	1	15000	15 000 000
6. Formation des bénéficiaires sur les bonnes pratiques agricoles	forfait	1	8000	8 000 000
7. Sensibilisation sur les maladies hydriques/MST/SIDA	forfait	1	9000	9 000 000
8. Mesures de renforcement des capacités institutionnelles	forfait	1	500 000	50 000 000
Total				130 000 000

Source : Consultant

Cette mesure vise à impliquer les Points Focaux Environnement (PFE) dans le suivi environnemental de la mise en œuvre des activités du PROPEAR-CV. Leur implication dans le projet permettra non seulement d'assurer une supervision technique de qualité dans l'exécution des tâches qui leur sont confiées, d'appuyer les techniciens dans le contrôle et le suivi mais aussi de renforcer leurs capacités d'intervention dans le suivi des travaux. Tous ces agents devront recevoir une formation en évaluation environnementale et sociale des projets. Ces experts bénéficieront de l'appui et de l'assistance permanente de l'AAAC, pour conduire les différentes activités.

Le projet de promotion de l'entreprenariat agricole et rural dans les chaînes de valeurs (PROPEAR-CV) en réhabilitant les aménagements au niveau des bas-fonds et en désenclavant les zones de production va impulser une nouvelle dynamique de développement dans les régions de Bafata , Oio et Gabu à travers l'amélioration des rendements et l'introduction de la transformation pour apporter de la valeur ajoutée au produits.

La conclusion confirme l'acceptabilité au plan environnement et social du projet, compte tenu des impacts et des mesures d'atténuation/renforcement identifiées au cours de l'évaluation. Elle mentionne également toutes les autres conditions ou les besoins à satisfaire au-delà du site du projet pour le succès dans les opérations à mettre en œuvre.

II INTRODUCTION

L'objectif de l'évaluation environnementale et sociale stratégique (EESS) est de faire une revue générale du contexte dans lequel évoluera le projet afin d'établir un processus de sélection environnementale et sociale qui permettra aux structures chargées de la mise en œuvre du projet de pouvoir identifier, évaluer et atténuer les impacts environnementaux et sociaux potentiels des activités du **Projet de Promotion de l'Entrepreneuriat Agricole et Rural dans les Chaînes de Valeur (PROPEAR-CV)** au stade de planification des activités opérationnelles.

Les résultats de la sélection indiqueront si un travail environnemental additionnel sera requis ou non. L'EESS sert à identifier, à prévoir et à évaluer les conséquences environnementales et sociales probables du projet, en vue de définir les moyens permettant d'éviter, de réduire, de compenser et/ou de surveiller les impacts défavorables et, partant, accroître les bienfaits sur le front du développement. Elle donne un aperçu de référence des conditions environnementales et sociales qui existent. À l'aide de ces informations de base, l'EESS étudie des scénarios de rechange pour évaluer les implications environnementales et sociales potentielles de l'opération proposée et les options institutionnelles pour le suivi et la gestion des changements environnementaux et sociaux qui en résulteront. L'EESS permet également de prendre en considération à l'avance des effets environnementaux et sociaux cumulés liés aux nombreux projets individuels ou projets déjà en cours d'exécution dans la zone.

Les objectifs spécifiques retenus sont :

- réduire les risques climatiques par la maîtrise de l'eau et la gestion de la dégradation des terres ;
- accroître les productions agro-sylvo-pastorales par une approche de chaîne de valeur ;
- favoriser la génération des connaissances dans le domaine des eaux de ruissellement et de la salinisation des terres et ;
- renforcer le pilotage.

Le Gouvernement Bissau Guinéen souhaite ainsi consolider les acquis des projets antérieurs et en cours notamment le PRESAR et le PDCV-RIZ, en mettant l'accent sur l'entrepreneuriat rural. Les activités proposées dans le cadre du PROPEAR-CV porteront sur la réalisation d'aménagements et d'infrastructures rurales, le soutien aux chaînes de valeurs agro-sylvo-pastorales, la promotion de l'entrepreneuriat rural et la promotion de mesures d'adaptation aux changements climatiques. Elles mettront en outre l'accent sur le renforcement de la gouvernance et la génération de connaissances dans les domaines sus visés.

Ce document a été préparé en cohérence avec les politiques de sauvegarde de la Banque Africaine de Développement (BAD) applicables dans le contexte du programme, notamment, le Système de Sauvegardes Intégrées (SSI) à travers ces cinq Sauvegardes Opérationnelles (SO) :

- Sauvegarde Opérationnelle 1 : Évaluation environnementale et sociale ;
- Sauvegarde Opérationnelle 2 : Réinstallation involontaire – acquisition de terres, déplacement et indemnisation des populations ;
- Sauvegarde Opérationnelle 3 : Biodiversité et services éco systémiques ;
- Sauvegarde Opérationnelle 4 : Prévention et contrôle de la pollution, gaz à effet de serre, matières dangereuses et utilisation efficiente des ressources ;
- Sauvegarde Opérationnelle 5 : Conditions de travail, santé et sécurité.

Les principales politiques de sauvegarde de la BAD applicables dans le contexte du programme sont :

Tableau 4 : Principales politiques de sauvegarde de la BAD applicables pour le projet

Politiques de sauvegarde	Applicable	Lien avec le programme
SO1 : la politique environnementale de la BAD	Oui	<p>Le programme est de la <u>catégorie 2</u>. En effet, les interventions prévues sont susceptibles d'avoir des impacts environnementaux ou sociaux défavorables mais circonscrits et spécifiques aux sites d'installation et peuvent être réduits par l'application de mesures de gestion et d'atténuation appropriées ou par l'intégration de normes et critères de conception internationalement reconnus.</p> <p>La plupart des opérations programmatiques et de prêts aux programmes régionaux ou sectoriels destinés à financer un ensemble de sous-projets approuvés et mis en œuvre par l'emprunteur ou le client sont comprises dans cette catégorie.</p> <p>Les projets de <u>catégorie 2</u> exigent un niveau approprié d'évaluation environnementale et sociale (EESS pour les opérations programmatiques, ou EIES pour les projets d'investissement) adapté au risque environnemental et social attendu, de sorte que l'emprunteur puisse préparer et mettre en œuvre un PGES dans le cas d'un projet d'investissement, ou un PCGES dans le cas des opérations programmatiques pour gérer les risques environnementaux et sociaux des sous-projets conformément aux sauvegardes de la Banque.</p>
SO2 : la politique de la Banque en matière de déplacement involontaire de populations	Non	Aucune réinstallation n'est envisageable dans le cadre du PROPEAR-CV.
SO3 : Biodiversité et services écosystémiques	Oui	<p>Les ressources naturelles dans la zone d'intervention du programme (forêt et cours d'eau, etc.) ont une valeur écosystémique élevée, elles sont utilisées pour l'approvisionnement en eau, en bois de combustible, etc. (consommation, activité domestique) de la population locale et constituent une source de revenus pour les populations. Les conséquences pourraient être importantes en cas de pollution accidentelle ou de destructions importantes de ressources naturelles.</p> <p><u>Aussi, une attention particulière devra être accordée aux mesures de sauvegarde permettant la limitation de l'impact sur ces ressources.</u></p>
SO 4 : Prévention et contrôle de la pollution, gaz à effet de serre, matières dangereuses et utilisation efficiente des ressources	Oui	Le programme pourrait déclencher cette sauvegarde opérationnelle. En effet, il existe une ou plusieurs sources de pollution (pollution diffuse, gaz à effet de serre, matières dangereuses, etc.) sont notées dans le cadre du projet (en phase travaux et exploitation). Ainsi, des mesures seront proposées pour la gestion de ces différentes sources de nuisance.
SO 5 : Conditions de travail, santé et sécurité	Oui	<p>Le programme est concerné par cette sauvegarde opérationnelle car les travaux vont nécessiter l'utilisation d'une main d'œuvre qu'il s'agira de protéger.</p> <p>Aussi, toutes les dispositions devront être prises pour assurer l'Hygiène et la Sécurité dans les lieux de travail garantissant des conditions de travail sécurisées.</p>

Source : Consultant

Les autres politiques et directives pertinentes restent applicables dès qu'elles sont déclenchées dans le cadre du SSI.

Il s'agit principalement de:

- **Politique de la Banque en matière de genre (2001)** : La Politique sur le genre définit l'engagement de la BAD à valoriser les aspects liés au genre dans ses activités. La politique définit un ensemble de principes directeurs qui mettent en évidence le besoin d'appliquer l'analyse de genre dans toutes les activités financées par la Banque. L'utilisation d'un cadre analytique de genre est conçue de manière à améliorer la connaissance des aspects liés aux genres applicables à la mise en œuvre du programme/projet. Ce cadre analytique porte une attention particulière à l'éducation, au développement agricole et rural, à la pauvreté des femmes, à la santé et à la bonne gouvernance.
- **Politique de diffusion et d'accès à l'information (2012)** : La Politique de la BAD en matière de diffusion de l'information contient les exigences en matière de diffusion de l'information pour les études d'évaluation environnementale et sociale. En vertu de cette politique, ces études doivent être rendues publiques dans la zone de projet du pays emprunteur, dans un endroit public accessible aux bénéficiaires potentiels, aux groupes affectés et aux organisations de la société civile. En termes de délais, le résumé d'une EIES (catégorie 1) doit être rendu public au moins 120 jours avant son approbation par le conseil d'administration de la BAD.
- **Manuel de consultation et de participation des parties prenantes aux opérations de la Banque (2001)** : L'objectif de ce manuel, publié en 2001 par la BAD, est d'aider le personnel de la Banque et des pays membres régionaux à mieux comprendre le sens de la participation des parties prenantes. Il propose une approche et un processus de consultation et de participation des parties prenantes, incluant les femmes et la société civile, qui s'échelonne tout au long du cycle d'un projet financé par la BAD. Il présente également les différents outils de consultation disponibles en fonction des parties prenantes à consulter.
- **Politique de la Banque en matière de population et stratégie de mise en œuvre (2002)** : La politique de la BAD en matière de population traite spécifiquement des tendances démographiques sur le continent africain, plus particulièrement de la fécondité, la mortalité, la migration et l'urbanisation, et leurs incidences, non seulement sur la réduction de la pauvreté, l'éducation, l'emploi et la santé, mais aussi dans les domaines transversaux importants que sont l'environnement et l'égalité hommes-femmes. Le principal objectif de la politique de la BAD en matière de population est d'aider les pays membres régionaux à mettre en œuvre leurs politiques et programmes démographiques pour établir un équilibre entre la croissance démographique et la croissance économique. Elle vise plus spécifiquement à promouvoir un accès équitable pour tous à une éducation de base, à la formation professionnelle, à l'emploi et la santé.
- **Procédures d'Evaluation Environnementale et Sociale (PEES) pour les opérations de la Banque (2015)** : Le PEES visent principalement à améliorer la prise de décisions et les résultats des projets en veillant à ce que les opérations financées par la Banque soient en conformité avec les exigences énoncées dans les SO et soient donc durables. C'est avec cet objectif à l'esprit que les PEES requièrent que les questions environnementales et sociales ainsi que celles liées au changement climatique soient examinées au début du cycle de projet et soient reflétées dans la sélection, le choix du site, la planification et la conception des projets. Les PEES décrivent comment la Banque et ses emprunteurs doivent travailler ensemble pour s'assurer que les questions environnementales et sociales ainsi que celles liées au changement climatique sont intégrées dans le cycle de projet depuis la programmation pays à l'après achèvement. Plus précisément, les PEES traitent de la façon de mettre en œuvre les exigences générales et spécifiques énoncées dans les Sauvegardes opérationnelles à chaque étape du cycle de projet.

- **Politique pour la gestion intégrée des ressources en eau (2001)** : Les deux principes de base de la Politique pour la gestion intégrée des ressources en eau de la BAD sont : l'eau doit être considérée comme un bien économique, social et environnemental ; les politiques et les solutions, devant guider la gestion de la ressource en eau, doivent être analysés dans un cadre intégré. Le principal objectif de cette politique est de promouvoir le développement efficace, équitable et durable par l'entremise d'une gestion intégrée des ressources en eau.

III DESCRIPTION DE L'OPERATION PROGRAMME / PRÊT REGIONAL OU SECTORIEL/OPÉRATION PROGRAMME ET JUSTIFICATION

3.1. Contexte physique et socio-économique du pays

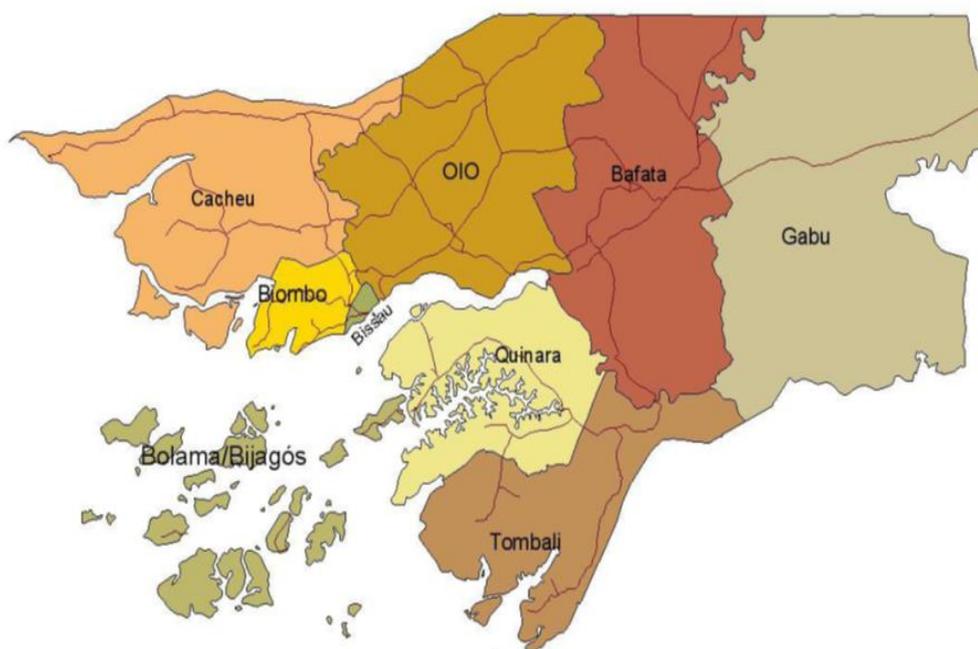
La Guinée-Bissau est située sur la côte ouest africaine qui couvre une superficie de 36 125 km². Il partage des frontières avec le Sénégal au nord, la Guinée Conakry au sud-est et à l'ouest, l'océan Atlantique. Le pays est scindé en deux grandes parties : une partie insulaire avec une multitude de petites îles et une partie continentale qui occupe la plus grande superficie du pays. La partie insulaire dénommée l'archipel des Bijagós, est composée d'environ 88 îles dont 21 sont habitées. La Guinée-Bissau est de basse altitude, avec une hauteur maximale d'environ 300 m à l'est. Du point de vue hydrologique, la Guinée Bissau compte huit principales rivières que sont celles du Mansôa, Cacheu, Tombali, Cumbijã, Buba, Geba, Corubal et Cacine.

La Guinée-Bissau a un climat essentiellement tropical avec des caractéristiques maritimes, très chaudes et humides et deux saisons distinctes réparties en : une saison sèche qui s'étale de novembre à avril et une saison des pluies de mai à octobre.

La température moyenne annuelle dans le pays est de 27,7°C. Les mois les plus froids sont décembre et janvier et ceux les plus chauds se situent de mars à mai. Par contre, les mois les plus pluvieux sont juillet et août.

Sur le plan administratif, la Guinée-Bissau est divisée en huit régions ainsi réparties : Bafatá, Biombo, Bolama/Bijagos, Cacheu, Gabú, Oio, Quinara et Tombali et le secteur autonome de Bissau.

Figure 1: Carte de découpage régional de la Guinée Bissau



Du point de vue démographique, la Guinée-Bissau comptait 1.544.777 habitants en 2016. Cette population se caractérise d'une part, par sa jeunesse qui, selon le dernier recensement, représente 49,6% de moins de 18 ans et, d'autre part, par une espérance de vie moyenne d'environ 52,4 ans. Quant au taux d'alphabétisation, il est d'environ 43,7% dû au fort taux de décrochage scolaire souvent lié à des raisons tant socio-économiques que culturelles.

La répartition de la population entre 27 et 40 groupes ethniques trouve son origine au niveau des fondements historico-culturels. Ainsi, géographiquement parlant, les Balantas, Manjacos, Mancanhas et Pepels (grands producteurs de noix de cajou) sont principalement localisés dans les zones côtières et s'adonnent à la riziculture de bas-fonds. Par contre, les autres ethnies (Fulas, Bijagós et Mandinga) sont plus localisées dans le centre nord et l'Est du pas avec comme pratique respectivement le commerce et l'élevage, la pêche de subsistance et l'agriculture. Bien que cette diversité culturelle fasse appel à une foultitude de langue, le créole reste cependant la langue la plus parlée (plus de 50% de la population).

L'économie nationale repose principalement sur l'agriculture et la pêche. Ces deux secteurs fortement liés aux ressources naturelles dont la préservation est l'une des priorités de la politique de développement de la Guinée Bissau. Ils génèrent plus de 65% du PIB et 85% des emplois, mais ces deux secteurs font face à des difficultés engendrées par la réduction de la pluviométrie, la baisse de la productivité, la dégradation et/ou la salinisation des sols et la tendance à la monoculture. En général, le potentiel de terres arables est estimé à plus de 1,2 million d'hectares dont moins de la moitié est actuellement exploitée.

Malgré l'indice de pauvreté dont la prévalence touche environ 66% de la population, la Guinée-Bissau dispose d'un potentiel important pour son développement socio-économique. En effet, les différents secteurs du développement socio-économique (primaire, secondaire et tertiaire) présentent des prédispositions très prometteuses à explorer dans le cadre d'une politique de croissance économique accompagnée d'actions visant à préserver l'environnement et les ressources naturelles ainsi qu'à améliorer la qualité de la vie.

Du point de vue écologique, la Guinée-Bissau dispose d'importantes ressources naturelles tant dans sa zone maritime et côtière que dans celle dite continentale. Par contre, le manque d'opportunités économiques a entraîné une forte pression sur les ressources naturelles. Ainsi, la déforestation de vastes étendues de mangroves ou de forêts au profit de la riziculture et/ou de la plantation de noix de cajou a considérablement affecté la biodiversité bien que la tendance semble se maintenir. Il s'y ajoute que l'exploration des forêts prend des proportions inquiétantes dans certaines régions du pays.

Pour limiter cette tendance et maintenir ou renforcer son potentiel en ressources naturelles, la Guinée-Bissau a lancé un certain nombre d'initiatives pour la gestion durable de ces ressources. Dans cette perspective et conformément aux principes et aux processus de développement durable adoptés au niveau international et national, le pays a élaboré une politique environnementale visant à prendre en charge tous les secteurs de la vie économique.

C'est dans ce contexte que le gouvernement de la Guinée-Bissau, avec l'appui financier de la Banque Africaine de Développement (BAD) compte réaliser le **Projet de Promotion de l'Entrepreneuriat Agricole et Rural dans les Chaînes de Valeur (PROPEAR - CV)** dans les trois régions de Gabou, Oio et de Bafata.

3.2. Description de l'environnement du projet

3.2.1 Présentation des régions

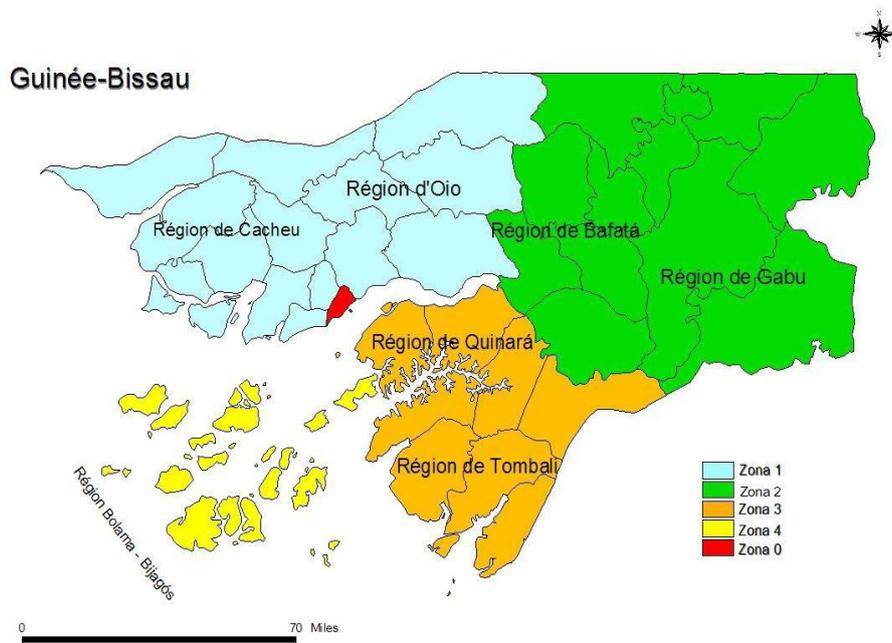
Sur le plan agro-écologique, les régions ciblées ainsi que les sites à aménager dans le cadre du projet se présentent comme suit :

Tableau 5: Répartition des Sites du projet par zone agro-écologiques

Zones agro- écologiques	Régions	Sites du projet
Zone 1	Oio	Cufeu-2
		Djinicom
		Udjequi
Zone 2	Bafata	Canghali
		Bancuma 1,2,3
		Madina Ioba
		Fadjonquito
	Gabu	Leba
		Carantaba
		Saucunda
		Paiana
		Copiro

Source : Consultant

Figure 2: Carte des zones agro-écologiques de la Guinée Bissau



RÉGION NORD -OUEST (OIO ET CACHEU) : Située au nord du pays, près de la frontière sénégalaise, elle couvre une superficie de 11 415,8 km². Elle fait partie de la zone tropicale, avec un climat tropicalo-guinéen humide. Les précipitations varient de 1 200 à 1 600mm dans la partie la plus septentrionale et de 1 600 à 2 200mm dans la partie centre-sud. La tendance indique une diminution des précipitations au cours des 40 dernières années. La température moyenne annuelle est de 26,1°C. La moyenne des maximums est de 27,5° en mai et la moyenne des minimums de 24,4° entre décembre et janvier. L'humidité relative est en moyenne de 70%. Elle se caractérise par des sols à vocation agricole répartis en :

- ✓ Plateaux d'où se déroulent les cultures vivrières sous pluies (arachide, mil, maïs, sorgho, etc.) présentant souvent des problèmes d'érosion (plateaux et pentes) ;
- ✓ Fonds de vallée à vocation agricole diversifiée ;
- ✓ Bas-fonds à vocation rizicole ("bulanha" d'eau douce) ;
- ✓ Mangroves à vocation rizicole ("bulanha" d'eau salée) ; et
- ✓ Tannes sols dégradés à vocation pastorale.

Les principales formations végétales constituant les écosystèmes de la zone 1 sont les mangroves (prédominantes dans la région de Cacheu dans le parc naturel du Rio Cacheu), les palmeraies, les savanes et les forêts sèches. Ces formations contiennent une diversité d'espèces à forte valeur économique et énergétique soumises à une pression intense de la part des utilisateurs. Il convient de noter qu'en termes d'utilisation des terres, les plantations de cajou augmentent progressivement, en particulier ces dernières années, pour des raisons liées aux revenus tirés cette spéculation.

Le réseau hydrographique est caractérisé par la localisation de plusieurs rivières dont les plus importantes sont les celles de Cacheu, Farim, Mansoa et Geba. Toutes ces rivières se jettent dans des estuaires dont la transition avec le milieu marin et le contexte des dynamiques marines et fluviales expliquent leur immense diversité faunique, tant en ce qui concerne la faune terrestre qu'aquatique des milieux estuariens et marins. La faune est diverse et comprend de grands groupes de mammifères aquatiques, dont certaines sont des espèces menacées en Guinée-Bissau, parmi lesquelles on peut noter les hippopotames (*Hippopotamus amphibius*), les crocodiles (*Crocodylus niloticus*) les lamantins (*Trichechus senegalensis*), les reptiles, les oiseaux migrateurs, les poissons, les crustacés et les mollusques.

Il est évident que le système de production influe sur l'utilisation des terres. Il varie d'une région à l'autre et selon les différents groupes ethniques. Ainsi, le Nord-Ouest (CPDA 1997), comprend trois systèmes :

- ✓ le système de production de monoculture de riz de mangrove (sud de São Domingos, Bigene) ;
- ✓ l'oriziculture associée à la culture de maïs-noir et/ou sorgho (secteurs de Cacheu, Canchungo, Prabis, Caio, Bula, Quinhamel, Nhacra, Bissorã, Mansoa) ;
- ✓ le système agropastoral qui englobe les secteurs nord de São Domingos et Bigene ; et
- ✓ le système de "Pontas", très présent dans la région de Biombo. et se caractérise par la saturation des terres, une forte émigration et des échanges commerciaux importants, en particulier les céréales avec le Sénégal.

Il apparaît que l'ensemble du système de production su-mentionné reflète la manière dont les agriculteurs traditionnels de la zone I sont en mesure de relier le système de production aux espaces physiques et les mauvaises pratiques pouvant entraîner la dégradation et l'appauvrissement des terres. La riziculture des mangroves est une pratique traditionnelle des plus anciennes et des plus utilisées en Guinée-Bissau. Dans la zone 1, cette pratique s'est premièrement répandue dans la région de Biombo, puis Oio et plus tard dans celle de Cacheu. C'est une pratique dont certains groupes ethniques en l'occurrence les Balantas se sont spécialisés au fil des années pour s'assurer des revenus élevés et une productivité du travail remarquable.

Néanmoins cette agriculture connaît d'énormes problèmes liés à la dégradation des rizières. Selon l'étude conjointe UNSO/PNUD, 1992, il y a eu une diminution générale des surfaces avec la remontée de la salinité. Les raisons de cette diminution sont les suivantes :

- une diminution des précipitations au cours des trois dernières décennies ;
- l'abandon d'un nombre considérable de ce type de "bolanha" en raison de l'exode rural actuel et de la lutte pour l'indépendance menée dans le passé ;
- les politiques de prix, d'importation et de commercialisation inadéquates ;
- la perturbation des pratiques traditionnelles du "bas-fond" résultant d'interventions inappropriées.

Par ailleurs, les bas-fonds d'eau douce sont cultivés principalement par les femmes à travers des ajustements extrêmement délabrés du système d'irrigation, limités à la main-d'œuvre existante, et ne permettant aucun contrôle de l'eau.

La régression de la superficie cultivée dans cette sphère s'explique par des raisons liées à l'irrégularité et à la réduction des précipitations, au manque d'adaptation minimale à l'irrigation pour la maîtrise de

l'eau et à l'apparition de prédateurs à la suite de fortes précipitations. On peut également indiquer que cette réduction des superficies a été causée uniquement par la riziculture pluviale. (UNSO / UNDP 992).

Il existe également les cultures dites locales, principalement destinées à la subsistance (maïs, tubercules, légumes et cultures fruitières). Elles occupent des superficies limitées et sont exploitées de manière assez intensive tout en bénéficiant de fertilisation organique.

Certains groupes ethniques pratiquent la monoculture de riz dans certains bas-fonds récupérés dans les sols de mangroves. Ces cultures sont généralement faites par la plus -part des ethnies rencontrées. Bien que la culture du riz ne soit pas la seule activité agricole dans cette région. Par exemple, au sud de la zone 1, il existe une forte densité de population, notamment à Canchungo, Nhacra Safim, et Biombo, et l'occupation du sol est tout à fait patente, mais la quantité de riz produite est insuffisante pour garantir l'approvisionnement en céréales. Les paysans traditionnels sont obligés d'entreprendre d'autres activités pour compenser le déficit de production alimentaire. Certaines populations sont obligées de se déplacer de manière saisonnière dans d'autres régions afin d'obtenir des revenus monétaires supplémentaires grâce à l'achat de céréales.

Les Balantas, par exemple, du Rio de Mansoa, en raison de l'insuffisance de bas-fonds et de la réduction des précipitations, sont obligés de se déplacer vers la rivière Cumbidjã, dans le sud du pays, pour l'agriculture de mangrove, la culture du maïs, le sorgho, arachide et haricots.

En conclusion, la zone 1 a une forte prédominance de population rurale, les principales activités d'exploitation des ressources naturelles sont principalement l'agriculture, à savoir les vergers de plateau, les sols de mangroves.

RÉGIONS DE GABÚ ET BAFATA : Elle correspond aux régions orientales du pays. Elle est bordée au nord par le Sénégal, à l'est et au sud par la Guinée-Conakry, au nord-ouest par la zone I et au sud-ouest par le fleuve Corubal. Elle a une superficie totale de 14 515 km², dont la région de Gabú couvre environ 70% de la superficie totale de la zone. Les régions de Gabú et Bafata ont un climat tropical humide avec une pluviométrie annuelle moyenne de 1800 mm dont la tendance observée est à la diminution. La saison sèche est d'environ 7 mois et celle pluvieuse de 5 mois. La température moyenne annuelle varie entre 32 et 35°C.

La végétation prédominante est constituée de savanes, de forêts sèches et de galeries dans le secteur de Boé. Selon Bartolucci I. J. et al. (1984), sur 81% de forêts de la zone II, 31% représentent des forêts sèches et semi-sèches et 50% de forêts ouvertes, forêts dégradées et savanes boisées. Par contre, sur les 11% de terres arables, les rizières représentent 2% et les bas-fonds 4%.

La zone II possède un vaste domaine pastoral et agricole, mettant davantage l'accent sur Gabú. La région de Bafatá compte d'importants cours d'eau douce notamment la rivière Geba, la rivière Corubal et d'autres petits affluents. Par ailleurs, ces cours d'eau possèdent également de vastes zones humides ("Lalas" d'eau) potentiellement importantes pour la production de riz.

Du point de vue pédologique, les sols la zone II se répartissent comme suit :

- ✓ Sols de plateau à vocation agricole (22%) ;
- ✓ Plateaux et pentes présentant des problèmes d'érosion (27%) ;
- ✓ Sols à vocation sylvo-pastorale (41%) ;
- ✓ Petites vallées qui sont des sols à vocation agricole diversifiée (5%) ; etc.) ; et
- ✓ Sols à vocation rizicole et présentant des problèmes d'inondation et de salinisation (5%).

Dans la zone orientale, les systèmes de production reposent essentiellement sur l'agro-pastoralisme dans la région de Gabú et sur la culture fruitière dans le secteur sud et une partie de la région de Bafatá. Dans ce dernier cas, il existe plusieurs systèmes : mélange riz / maïs-noir (sorgho), système agropastorique et système de pointes, partiellement mécanisés. Le nord-est, le long de la frontière avec

le Sénégal, est autosuffisant en maïs noir (sorgho), mais manque de riz. Ce système de production mentionné ci-dessus est étroitement lié à l'utilisation des ressources de la zone II.

Comme dans toute autre partie du pays, cette région se caractérise principalement par la culture de subsistance destinée à la consommation familiale en partie et, de l'autre, par la culture des revenus pour la commercialisation. La culture du riz plateau et bolanha est simplement utilisée pour la consommation familiale, la culture d'autres céréales (maïs, sorgho, etc.) est également utilisée pour la consommation familiale et commercialisée à une échelle réduite. Encore sur le plateau sont faites les cultures de manioc, pomme de terre, humanité, coton et autres destinées fondamentalement à la commercialisation. La fruticulture et l'horticulture sont davantage pratiquées pour la commercialisation. La plantation de noix de cajou est une activité en croissance dans les deux régions et constitue la plus grande source de revenus locaux.

Cependant, la culture dans les hautes terres se fait de manière itinérante et contribue grandement à la dégradation du couvert forestier et à la dégradation des terres qui en résulte. En effet, les terres sont largement utilisées sans l'application des lois et règlements régissant l'utilisation des terres, associés à la pratique des feux incontrôlés, associés à la mauvaise utilisation de techniques appropriées pour l'intensification de la production. La monoculture de la noix de cajou, de l'arachide et du coton nécessite des surfaces plus étendues au détriment du couvert forestier. De plus, le potentiel hydrique existant n'est pas correctement utilisé pour la production agricole dans la région.

En raison de la propagation croissante des forêts pluviales et des plantations de noix de cajou dans les hauts plateaux et les forêts, la pression foncière sur les terres et les ressources naturelles s'aggrave. L'ouverture des nouveaux conseils devient de plus en plus fronts.

L'élevage est l'activité économique la plus importante de la zone II. Il est étroitement lié à la culture de la population islamisée. Les fulas sont des éleveurs de bétail par excellence, cette culture date des siècles précédents et se transmet de génération en génération. Pour l'alimentation du bétail, ils utilisent les produits forestiers; ouvrir des couloirs de pâturage dans les forêts, utiliser les branches de certains arbres pour construire les écuries, tirer parti de certaines espèces pour traiter certaines maladies animales. L'élevage a une certaine influence sur la dégradation de la forêt, les agriculteurs ayant recours au feu pour renouveler leurs herbes pendant la période d'insuffisance des pâturages et ne maîtrisant généralement pas le feu qui endommage la forêt sur des centaines d'hectares à la fois. Une transhumance désorganisée pendant la saison sèche pourrait également avoir un impact négatif sur la dégradation du sol, car les animaux voyagent à plusieurs kilomètres de distance.

La Guinée-Bissau présente un équilibre entre la densité animale et les ressources parentales. Aucune détérioration grave de la couverture végétale n'a été observée en raison de la charge animale dans les pâturages. En revanche, les animaux contribuent à la fertilité du sol grâce aux matières fécales exposées lors du pâturage.

En ce qui concerne la pêche, la rivière Geba, la rivière Corubal, ses affluents et ses lagons rendent la zone II également considérée comme importante pour la pêche artisanale, en particulier la zone continentale. Plusieurs pêcheurs étrangers viennent des pays voisins pour pratiquer la pêche commerciale sur les deux fleuves. La plupart du temps, ils s'installent dans les villages ou dans des camps temporaires illégaux et utilisent des engins de pêche non conventionnels. Le produit de la pêche, le poisson, est commercialisé à Bafatá, au Gabú, au Sénégal et au Mali. Les instruments de pêche, par exemple les barques motorisées, sont construits à partir de grandes espèces forestières. D'autre part, ils utilisent également du bois de la forêt pour sécher le poisson, ce qui a des conséquences négatives sur l'écosystème forestier.

3.2.2 Caractéristiques générale des sols

L'ensemble des sites visés par le projet se composent principalement de deux zones de productions constituées de bas-fonds qui ont les principales caractéristiques suivantes :

Tableau 6: Présentation des bas-fonds de l'aire de l'étude

Contraintes	<ul style="list-style-type: none"> - Les versants pratiquement sans couverture végétal ; - Invasion des bas-fonds par le sable en provenance de l'érosion des versants et la dégradation des sols ; - Difficultés de drainage des parcelles situées au centre du bas-fond pendant les crues, pour les sites avec un lit mal défini ; - Difficultés de rétention des eaux d'écoulement pour satisfaire les besoins en eau des cultures ; - Insuffisance de l'eau pour l'alimentation des cultures pendant le cycle végétatif ; - Inexistence d'ouvrages hydrauliques fonctionnels pour la gestion des eaux d'écoulement ; - Inexistence de digues de rétention pour retarder l'écoulement pendant les crues ; - Absence du know how pour la maîtrise et la gestion de l'eau d'irrigation ; - Inondations des bas-fonds pendant les fortes pluies ; - Manque d'organisation des exploitants pour la gestion de l'eau d'irrigation. - La dégradation des champs de riz "bolanha", résultant d'une combinaison de facteurs tels que le manque d'entretien des champs, la pression démographique sur l'émigration de la main-d'œuvre agricole, etc. ; - L'expansion des cultures pluviales à la suite de l'abandon des rizières, entraînant la dégradation des formations forestières et par conséquent des ressources en sols et en eaux ;
Atouts	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité de la terre agricole et de la main-d'œuvre ; - Les bassins versants des sites sont assez importants pour mobiliser l'eau de ruissèlement ; - Toutes les rizières ont été aménagées au moins une fois ;

Source : Consultant

3.2.3 Aspects socio-économiques de la zone du projet

Pour une population totale de 1.449.230 habitants, la Guinée Bissau affiche une plus grande ruralité qu'urbanité. En effet, hormis le Secteur Autonome de Bissau qui est totalement urbain, la population rurale représente 60,42% du pays. Par ailleurs, la population de la zone du projet (Bafata, Gabu et Oio) représente 621.751 personnes, soit 42, 9% de la population totale du pays.

Tableau 7 : Répartition de la démographie selon le milieu

Région	Population		
	Totale	Urbaine	Rurale
Guiné-Bissau	1 449 230	573 533	875 697
Tombali	91 089	12 967	78 122
Quinara	60 777	12 302	48 475
Oio	215 259	32 907	182 352
Biombo	93 039	11 030	82 009
B/Bijagos	32 424	9 118	23 306
Bafatá	200 884	38 850	162 034
Gabú	205 608	51 211	154 397
Cacheu	185 053	40 051	145 002
S. A. Bissau	365 097	365 097	0

Source : Projections démographiques en Guinée Bissau 2009-2030

L'exploitation de l'ensemble des sites du projet repose purement sur une gestion familiale. En effet, l'attribution des parcelles est soumise à une répartition selon le nombre de famille sauf dans la vallée de Carantaba et Leba qui respectivement sont de gérées de façon individuelle ou par une association. Au niveau de Carantaba, les parcelles sont réparties de façon individuelle sans qu'aucune condition ne

soit fixée. Il a été observé qu'un exploitant peut disposer d'une ou de plusieurs parcelles dont le seul critère repose sur la capacité de mise en culture. Il en est tout autre au niveau de la vallée de Leba où une association composée de 515 membres dont 50 hommes s'occupe de la gestion des parcelles.

Nonobstant, la particularité de certaines vallées du fait de l'ethnicité, il apparaît que les femmes restent la population dominante dans la production rizicole. En effet, le taux des productrices rizicoles dans la zone du projet varie de 45 à 100% selon l'ethnie. Cette dominance des femmes est plus caractérisée chez les Mandinkas bien que toutes les autres ethnies se soient «mandinkisées» c'est-à-dire la femme se charge de la production rizicole même si les hommes leur apportent une assistance au moment des lourds travaux.

Il est déterminant que les techniques culturelles reposent en grande partie sur les pratiques traditionnelles. En effet, la mécanisation ne se produit qu'au moment des labours et le déficit de matériel fait que beaucoup d'exploitants n'y ont pas accès. Donc, les travaux dits lourds (labour, billonnage, transport des récoltes) sont laissés aux hommes et les femmes qui constituent la main d'œuvre dominante s'occupent du repiquage, du désherbage, de la récolte et même souvent du battage.

Néanmoins, ces multiples facteurs laissent apparaître une certaine diversité et un potentiel accru de bénéficiaires. Au regard des différentes strates sexuées l'on se rend compte que toute la population (hommes, femmes et les jeunes) à des degrés moindres participent à la mise en culture des différents types de bassins versants. La population active (âge compris en 15 et 59 ans) est très importante dans la zone du projet.

Si la production rizicole semble être laissée aux femmes, par contre, les cultures de plateaux sont purement du domaine des hommes. En effet, les hommes s'adonnent à la culture du maïs, de l'arachide, de la riziculture de plateau, du manioc, etc. Quant aux jeunes (les deux sexes réunis), après leur participation aux travaux champêtres, s'adonnent aux activités de prestations de services à partir de petits groupes de même âge.

Cette pratique (prestation de services) démontre bien un potentiel énorme de main d'œuvre disponible au niveau de la zone du projet ce qui, avec leur intégration comme producteurs, peut permettre de relever le déficit vivier et ainsi réduire le phénomène migratoire et donc l'oisiveté.

Le potentiel actuel exploitant les bassins versant au profil de la riziculture peut même dépasser les 17.000 exploitants les deux sexes confondus dans la mesure où les chiffres ici mentionnés ne sont qu'approximatifs du fait du manque de données de recensement des réels exploitants.

Dans la zone du projet on rencontre des sociétés paysannes de type agraire sont organisées autour de villages. En général aucun groupe social dominant n'y opère de prélèvement direct ou indirect sur la production agricole des exploitations familiales. Chaque famille est quasi autonome et s'insère dans une dynamique communautaire un tout petit peu influencé par la structuration géopolitique du pays.

L'unité familiale de production et de consommation coïncide toujours avec l'unité de résidence à cause de la nucléarisation des ménages. Dans l'ensemble des ethnies de la zone du projet, l'habitat est collectif et il se trouve que chaque famille dispose au sein de la concession d'une relative autonomie matérielle. En cas de besoin, on peut toujours compter sur l'aide des membres de la parenté. Elle est donc un facteur essentiel de différenciation sociale, mais aussi, un important facteur d'intégration sociale".

Au niveau de l'organisation sociale, la famille n'a ni début ni fin, elle est liée à plusieurs histoires : celles qu'elle a vécues et celles qu'elle garde en elle-même comme autant que possible. Elle développe partout dans la zone du projet une forme d'organisation basée sur le respect de la hiérarchie sociale. En effet, la terre est presque religieuse et c'est le chef de famille qui est chargé de gérer le patrimoine foncier, les facteurs de production et définit les systèmes de production bien que la femme peut en disposer de son mari. A l'intérieur du patrilignage, il se trouve qu'il existe des relations concurrentielles entre les membres à cause d'opinions différentes quant à l'héritage biologique des qualités humaines à l'intérieur du patrilignage très déterminant surtout chez les Mandikas.

La propriété de la terre est plutôt liée à un certain nombre de droits : « droit de feu » appartenant aux héritiers des familles ayant procédé à la première mise à feu de la forêt, « droit de hache » appartenant aux héritiers des premiers défricheurs. Les droits étaient des droits collectifs appartenant à un groupe familial ou à un lignage qui apparaît en l'occurrence comme une sorte de « personnalité morale » au-dessus des membres qui le composent. Il possédait collectivement la terre et en assurait la jouissance et la transmission à ses membres.

L'affectation des terres aux différents exploitants, qui en avaient le droit d'appartenance, était fortement dépendante du rang social qu'ils occupaient au sein de la famille. Seuls les chefs d'exploitations et les dépendants célibataires prétendant au mariage avaient droit à la parcelle individuelle tandis que les femmes généralement ne s'occupaient que la culture du riz sauf chez les Fulas (Peuls) qui, n'avaient autre préoccupation que la traite des vaches et la commercialisation des sous-produits laitiers.

La division sociale actuelle du travail du groupe lignager est établie très strictement en fonction de la place que chaque membre y occupe. C'est ainsi que, la production vivrière est faite sous l'autorité et la responsabilité quasi-unique du père de famille et la gestion de vivre laissée à la femme. Néanmoins, chaque dépendant homme ou femme, jeune ou adulte, a envers lui une obligation de travail fixée selon la priorité de mise en culture et se définit en journées de travail pour les cultures de plateau qui sont alors une production collective sur les grands champs et dont la production céréalière (mil, maïs, sorgho) est destinée à nourrir la famille.

Le chef d'exploitation bénéficie sur toutes ses parcelles de culture des prestations de travail obligatoires de la part de tous les dépendants membres de la famille. Ces obligations sont plus ou moins fortes et par ordre décroissant suivant qu'on est dépendant masculin ou simple saisonnier. Celui-ci est libre d'affecter les journées de travail qui lui sont dues à d'autres membres de l'exploitation et même à des personnes extérieures au moment de l'entraide. Néanmoins, on ne peut pas parler de dualisme dans la production agricole car par simple système de redistribution le système égalitaire est sauvé.

Néanmoins, il faut rappeler que dans l'exploitation agricole au niveau de toutes les ethnies dans la zone du projet, on note deux formes qui se résument en :

- les parcelles de cultures appartiennent au couple et le travail se fait en commun durant tout le cycle de production. Les récoltes sont gérées par la femme bien que le mari peut en disposer pour faire face aux besoins de la famille.
- Chaque membre du couple exploite sa ou ses propres parcelles et peut disposer de ses propres récoltes. Ce cas est assez fréquent car relevant souvent du fait que le mari utilise les moyens de subsistance à d'autres fins sans que sa femme n'en soit informée. Alors, on observe une dislocation de la cohésion du groupe pour l'exploitation des parcelles de cultures au profil de l'individualisme. La femme dans la grande partie des cas, est obligée de participer à la gestion de la famille en gardant une partie de ses récoltes pour l'achat de condiment.

Dans les deux cas, il revient à l'homme de prendre en charge les besoins de la famille du point de vue, alimentation, habillement aux jours de fête et à l'achat des médicaments en cas de maladie de l'un ses membres.

3.2.4 Activités économiques

1. Agriculture : Du fait de la disponibilité des terres et un climat favorable, l'agriculture constitue la principale activité économique dans la plupart des établissements humains car elle occupe près de 97% de la population et procure l'essentiel des revenus. En effet, il s'agit d'agriculture sous pluie « riziculture comme culture de plateau » où les principales cultures sont le riz de vallée ou de plateau, l'arachide, le mil souma (petit mil), le sorgho, le maïs, le niébé et le sésame. Hormis ces deux dernières (niébé et sésame), il faut noter que les autres cultures sont pratiquées à grande échelle en période hivernage au niveau des champs. Il faut souligner que la culture du manioc a connu une forte baisse due à l'absence et/ou au manque de boutures mais aussi à la présence de maladie réduisant considérablement les rendements

La non disponibilité des intrants (semences de qualité, engrais, matériel agricole) liée à une dégradation des aménagements a beaucoup contribué à la réduction des surfaces cultivées surtout en riz. Ainsi, dans la zone du projet les rendements ont beaucoup chuté passant de 2500/3000kg/ha à 600/1200kg/ha voir 200/350kg/ha pour le riz (source : Département de la Statistique Agricoles -DEA ; 2008).

Durant la saison sèche, le maraîchage occupe une place assez importante des activités des populations surtout des femmes. Cette pratique est favorisée par les petits jardins entretenus souvent dans la vallée d'où la nappe phréatique est proche. Le maraîchage est ici pratiqué sur des planches à petites surfaces d'environ 3m². L'arrosage dans la majorité des jardins est fait par aspersion à l'aide de seaux après puisage ce qui rend difficile la mise en culture sur des surfaces plus importantes.

Les principales cultures maraîchères pratiquées sont la pomme de terre, les choux, la carotte, le navet, le piment, l'aubergine et le gombo avec des rendements moindres. Malheureusement, les Directions régionales de l'agriculture ne détiennent pas de statistiques sur maraîchage ce qui explique qu'aucune donnée n'est disponible dans la zone du projet.

Au regard des comptes d'exploitation du jardin maraîcher situé à Paiama, l'on se rend à l'évidence que les exploitants peuvent se permettre de mener plusieurs campagnes durant l'année avec un revenu net d'exploitation de 150.000 FCFA/campagne. Néanmoins, il faut souligner que le maraîchage comme les autres cultures est confronté à la disponibilité d'intrants (semences de qualité, fumure minérale et produits phytosanitaires).

2. Elevage : Longtemps pratiqué par les peulhs en mode extensif et transhumant, l'élevage touche actuellement toutes les ethnies dans la zone du projet. L'élevage vient en troisième position après l'agriculture et l'arboriculture (plantation d'anacardes) dans les activités des populations. Le cheptel est très important et constitué essentiellement de bovins, d'ovins, de caprins et de porcins.

Les principaux modes de conduite du cheptel par ordre d'importance sont la divagation et la stabulation. Durant la période de saison sèche, les animaux sont laissés en divagation le long des vallées et ne reviennent que pour s'abreuver au puits du village ou au marigot.

Du fait que la pratique de l'élevage repose sur le modèle extensif, les propriétaires n'y tirent que le fumier et dans une moindre mesure le lait revendu en frais ou caillé dans certains centres urbains ou dans les marchés hebdomadaires. Néanmoins, il représente une forme de thésaurisation permettant de répondre aux besoins pressants. Par ailleurs, la volaille constitue aussi un domaine privilégié tant des femmes que des hommes.

Cependant, la zone du projet dispose d'atouts favorables au développement de l'élevage. En effet l'existence de forêts qui a longtemps favorisé le développement de certaines herbacées et les résidus de récolte continuent de fournir des unités fourragères à l'élevage.

3. Pêche : Elle n'est pas très développée dans la zone du projet malgré l'existence de plusieurs rivières. De type artisanal, elle est pratiquée tout le long des étendues d'eau situées dans la zone du projet.

Néanmoins, on peut noter deux sites de débarquements (Farim et Bafata) mais, l'enclavement de certains sites fait que la plupart des poissons qui y sont vendus par les mareyeurs proviennent du littoral.

3.2.5 Synthèse des occupations de la main d'œuvre

Le tableau ci-après donne une meilleure lecture des activités menées par la population.

Tableau 8: Synthèse des occupations de la main d'œuvre

Activités	Occupation selon l'activité		
	Hommes	Femmes	Jeunes
Agriculture	Arachide, mil, sorgho, maïs, sésame, riz de plateau, manioc, niébé	Riziculture, maraichage et prestation de services	Arachide, maïs et prestation de service
Arboriculture	Manguiers, anacardiens, agrumes	Prestation de services	Prestation de services
Élevage	Bovins, ovins, caprins, porcins, volaille	Caprins, Ovins, porcins, volaille	
Pêche artisanal	Pêche		Pêche
Commerce		Produits agricoles et maraîchers, poisson	Produits de récolte

Source : Consultant

Comme souligné dans le rapport, le tableau ci-dessus vient corroborer que la production rizicole dans les vallées est laissée aux femmes contrairement aux hommes qui s'adonnent aux cultures de plateaux avec la monopolisation des cultures de rente. Quant aux jeunes, le non accès à la propriété de la terre fait qu'ils ne s'adonnent qu'à de simples cultures dont la production est revendue. Le gros de leurs activités reste la prestation de services dans les parcelles des hommes soit dans leur propre village ou dans ceux environnants. La pêche étant une activité des hommes, la vente des produits dans les marchés est laissée aux femmes.

3.2.6 Formes d'organisation sociale et économique

L'environnement des vallées ciblées recèle des dynamiques associatives riches et variées construites autour d'organisations communautaires de base fortement ancrées dans les terroirs et qui accompagnent les principaux intervenants dans leurs diverses interventions de développement.

1. Les Associations de Femmes (AF): Il s'agit de structures essentiellement assimilables aux Groupements de Promotion Féminine, composées de femmes généralement d'un âge mûr (plus de 25 ans) et mariées avec parfois des jeunes filles mais en nombre très limité. Il en existe aussi en nombre important (au moins un par village), les AF épousent généralement les contours des quartiers et peuvent compter facilement une trentaine de membres voire plus. Leurs principales activités tournent autour du maraîchage, de la transformation, de la fabrication de savon et des prestations de services dans les parcelles des hommes. Elles disposent presque toutes d'un champ collectif dont, une partie de la récolte est destinée à la vente en vue d'alimenter la caisse et l'autre redistribuée aux différents membres. Leurs ressources financières proviennent de la récolte commercialisée mais aussi de cotisations des membres. Les associations de femmes s'autofinancent essentiellement grâce aux revenus tirés de leurs activités économiques et des cotisations des membres. Cependant, leur besoin de financement est faiblement assuré malgré l'existence des « tontines » qui se développent de plus en plus et qui jouent un rôle important dans la mobilisation du financement pour la réalisation de certaines activités économiques (activités commerciales) mais aussi agricoles (labour mécanisé).

Parmi les associations de femmes rencontrées, aucune n'a déclaré recevoir l'appui des partenaires extérieurs dans la mise en place de périmètres maraîchers ou l'accès au crédit à travers un système de crédit revolving qui permet un remboursement progressif tout en exerçant son activité.

2. *Les Associations de Jeunes (AJ)*: Différentes de celles des femmes, elles regroupent généralement les jeunes de sexe masculin du même village pour s'attaquer aux activités de prestation de services après les travaux champêtres de leur parent. Cette forme d'association est née dernièrement dans le but de créer des revenus substantiels aux jeunes. Elles ont toute des fonds dans leur caisse et/ou à crédit du fait que les services rendus ne sont pas encore payés. Elles ne sont pas impliquées directement dans la riziculture en tant que détentrices de parcelles mais plutôt comme main d'œuvre familiale.

3. *Les Groupements d'Intérêt Économique (GIE)* : Il s'agit de structures à but lucratif ayant un statut formel sanctionné par une reconnaissance administrative et juridique (récépissé). Il en existe dans les vallées mais pas en nombre aussi important que les autres organisations communautaires. Ils sont surtout constitués d'hommes et de femmes qui s'activent dans la production et la commercialisation (produits agricoles et élevage). Il importe tout de même de relever que la présence des femmes dans les GIE mixtes n'est pas très importante.

4. *Les Associations Sportives et Culturelles (ASC)* : Ce sont des structures communautaires existantes dans tous les villages polarisés par les vallées. Elles regroupent les jeunes filles et garçons avec une forte prédominance des garçons. Elles participent pleinement aux activités de développement du village nécessitant une mobilisation de main d'œuvre (assainissement, construction, débroussaillage, reboisement etc.) même si, force est de reconnaître qu'elles sont plus actives pendant les vacances scolaires.

Outre les actions d'investissement humain, les ASC s'adonnent beaucoup aux activités sportives (tournoi de foot ball), culturelles (théâtre) et récréatives (soirées dansantes).

Leurs ressources financières sont limitées et proviennent dans la majeure partie de cotisation et dans une moindre mesure de la vente de produits issus de champs collectifs.

5. *Les Associations de Gestion des Vallées (AGV)* : Elles ont été créées dans le but de gérer, de maintenir et d'entretenir les ouvrages réalisés et destinés à améliorer l'exploitation des zones de culture que sont les vallées. Pour l'essentiel, leur création découle d'une initiative des structures d'encadrement et/ou de recherche-développement. Elles sont composées d'hommes et de femmes et peuvent compter jusqu'à plus de 400 membres pour les plus grands (variables selon la taille de la population polarisée). Généralement, elles ne disposent pas de statut juridique (récépissé) et ne se retrouvent pas dans des entités fédératives comme une Association de Gestion inter-vallées. Leur mode de fonctionnement est structuré avec l'existence d'un bureau formel constitué d'un président, vice-président, secrétaire et trésorier. Leurs ressources proviennent de cotisations mais surtout, de la commercialisation d'une partie de la production de riz issue de leurs champs collectifs. Certains comités disposent de quelques équipements de mécanisation (motoculteurs avec du matériel de labour) qui souvent sont en panne. Les comités de gestion des vallées, du fait de l'importance des activités à réaliser (gestion et entretien des digues, distribution de parcelles, etc.), jouent un rôle important de régulation dans le dispositif de gestion des vallées et méritent à cet effet une attention particulière.

Forces et faiblesses des organisations communautaires

Forces : La principale force de ces organisations communautaires réside dans l'engagement au travail des membres ainsi que leur formidable capacité de mobilisation sociale. A cet effet, la présence de certaines d'entre elles au niveau de toutes les vallées constitue un atout important pour le Projet (AF, AJ, ASC et AGV) en termes de vivier en main d'œuvre mobilisable pour la réalisation d'activités

communautaires. Le caractère formel de certaines (AF, GIE) constitue aussi un atout dans l'optique de financement d'activités génératrices de revenus par une facilitation à l'accès au crédit.

Faiblesses : Pour la majorité d'entre elles, la principale faiblesse est surtout d'ordre organisationnel, le niveau de fonctionnement des organes existants dépendant principalement des événements. Leur fonctionnement n'obéit pas aux impératifs d'une organisation moderne, la documentation retraçant la mémoire de l'organisation (registre de membres, procès-verbal de réunion) est quasi absente, les réunions ne découlent pas d'une périodicité planifiée d'avance. Il en est de même du renouvellement des organes et des dirigeants. Hormis les GIE et une AF disposent de statuts et règlements ou s'ils existent sont peu connus des membres.

Le système de cotisations périodiques constitue l'exception et les ressources disponibles sont rarement logées dans des comptes (excepté pour les GIE et quelques rares cas d'AF), leur statut ne leur permettant pas pour l'essentiel d'accéder au crédit. Ces organisations disposent de très peu de mécanismes de génération de ressources permanentes. Enfin, le manque d'équipement et de formation touche l'ensemble de ces organisations de base au niveau des vallées.

Principaux besoins en renforcement de capacités

Le renforcement de capacités des OCB passe nécessairement par un appui à la restructuration afin d'asseoir les bases d'une organisation structurée, forte avec un niveau de fonctionnement satisfaisant. Plusieurs d'entre elles ne disposent pas de statuts et règlement et ont besoin d'améliorer la dynamique associative pour renforcer le membership et aussi amener les membres à mieux s'approprier leurs rôles et responsabilités respectives.

Il ressort des différents entretiens avec les populations, un besoin important de renforcement en : (i) dynamique organisationnelle et vie associative ; (ii) gestion administrative et financière ; (iii) épargne et crédit ; (iv) leadership et recherche de partenaires.

Sur le plan technique, les populations se débrouillent plus ou moins bien dans la construction et l'entretien des digues mais, souhaiteraient bénéficier de formation dans ce domaine en vue d'améliorer les capacités existantes.

3.2.7 Structures sociales de base

Elles sont assez nombreuses dans la zone du projet. En effet, chaque chef-lieu de région dispose tant de structures sanitaires que scolaires et marchandes. Néanmoins, il est à souligner que certains villages englobés par le projet ne disposent ni d'infrastructure scolaire ni marchandes. Selon l'enquête des UPF, les villageois éprouvent d'énormes difficultés pour envoyer leurs enfants à l'école primaire ou se faire soigner. Il arrive que les élèves parcourent 2 à 3 km par jour pour rejoindre leurs classes contrairement pour se faire soigner où il faut aller au-delà des 5km (selon qu'on est en état de grossesse ou simple malade).

Néanmoins, la zone du projet regorge de marchés tant permanents qu'hebdomadaires ce qui donne une large diversité d'attraction de commerce. Le lieu de prédilection reste tout de même le marché hebdomadaire car permettant une vente plus libre des produits tant agricoles que d'élevage. Les femmes y vendent des produits agricoles transformés, des produits maraichers et des produits laitiers. Il apparaît que la plus-part des grands centres urbains renferment un marché à la fois permanent et hebdomadaire.

3.2.8 Aspects fonciers

L'essentiel des vallées ciblées sont habitées par des populations multi-ethniques dont traditionnellement, seuls les hommes ont droit à la terre. Les jeunes hommes accèdent à la terre une fois mariés, ceux qui sont sous l'autorité parentale n'ont pas droit à la terre.

Quant aux femmes, elles n'ont pas droit à la terre car étant appelées un jour à quitter leur famille d'origine pour se marier dans une autre famille. Les différentes ethnies ont toujours instauré un système de protection de la terre qui constitue une richesse, un trésor, un bien que nul ne doit aliéner par la vente ou la donation. C'est dans cette optique qu'ils jugent que la femme ne peut avoir droit à la terre car si tel était le cas, la famille perdrait progressivement ses terres au profit d'autres familles et s'appauvrirait ainsi. D'ailleurs, une famille qui ne possède pas beaucoup de terres est considérée comme une famille pauvre. Il est important de relever que le manque de terres cultivables réduit considérablement le droit d'accès des femmes et des jeunes à la terre.

De manière générale, même au niveau des vallées où, les femmes n'ont pas droit à la terre, des parcelles sont octroyées aux associations de femmes aussi bien au niveau des champs que des rizières afin de leur permettre de cultiver et d'avoir des revenus.

Compte tenu de sa rareté conjuguée à l'accroissement démographique, la terre est aujourd'hui un élément important de convoitise et ne manque pas de susciter parfois des tensions bien que celles-ci soient toujours résolues par le conseil des sages. Il est à souligner que dans la plupart des établissements humains, il existe des mécanismes sociaux de résolution des conflits qui permettent d'atténuer fortement leur intensité. Généralement ce type de conflit se règle entre famille, en cas de désaccord persistant, le chef de village s'en saisit, réunit le conseil des sages qui tranche et ses décisions sont pour l'essentiel acceptées par les belligérants. Les très rares cas de conflits non résolus par le conseil des sages sont transférés au niveau de la justice cependant, il importe de noter qu'aucun cas de cette nature n'a été signalé.

3.3. Justification du projet

Selon l'étude sur le secteur agricole réalisée en 2014 (fonds fiduciaire de la coopération portugaise), il s'avère essentiel d'optimiser l'utilisation des superficies cultivées compte tenu de ressources foncières limitées, d'apporter de la valeur ajoutée aux produits, mais aussi de permettre que les ménages disposent de revenus monétaires suffisants pour l'acquisition de certaines denrées qui doivent être importées.

Le riz constitue l'alimentation de base et le déficit vivrier est comblé annuellement par des importations de riz d'environ 80.000 tonnes. Les contraintes de la filière sont principalement, l'enclavement des zones de production, la dégradation des systèmes de production particulièrement les mangroves due aux problèmes de salinité et d'acidité, l'accès insuffisant aux intrants et la faible capacité de transformation. C'est dans ce sens qu'interviendra le PROPEAR, en soutenant le développement des infrastructures, au niveau de trois régions les plus vulnérables du pays.

Les interventions de la Banque vont contribuer à réduire la pauvreté et les disparités régionales et sociales. Le développement des aménagements hydro-agricoles et le développement des chaînes de valeur et l'entreprenariat agricole, permettront de promouvoir l'emploi des jeunes et des femmes, de renforcer l'adaptation au changement climatique et d'accroître la résilience des populations vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.

Le PROPEAR-CV entend aussi s'appuyer fortement sur les associations de base, les ONG locales et le secteur privé, répondant ainsi à l'exigence d'implication des acteurs non-étatiques dans les opérations des projets qui a été identifiée comme un axe du DSP portant à renforcer la résilience à la fragilité du pays. Le projet est aussi conforme à la stratégie relative au genre de la Banque (2014-2018) « Investir dans l'égalité hommes-femmes pour la transformation de l'Afrique », plus particulièrement sous le pilier II « Autonomisation économique ». Il suit par ailleurs les recommandations du profil genre édité par la Banque et ONU-Femmes en 2015, sur la nécessité d'intégrer les femmes dans les chaînes de valeur et assurer les services de vulgarisation pour les entités économiques féminines en zone rurale.

Le PROPEAR-CV est aligné au second pilier du DSP 2015-2019 « Développer les infrastructures favorisant une croissance inclusive », notamment à travers le développement des infrastructures agricoles dont celles d'irrigation, la création d'opportunités dans l'agriculture (en particulier pour les

jeunes et les femmes). Il cadre avec deux des cinq grandes priorités « High's 5 » de la Banque, Nourrir l'Afrique et Améliorer les conditions de vie des populations. Le développement des chaînes de valeur riz et horticoles, le renforcement des capacités des acteurs, la création d'emplois et l'accroissement des revenus contribueront à l'atteinte de ces deux grandes priorités. Le projet est aligné à la stratégie à long-terme de la Banque (SLT 2013-2022) et à ses deux objectifs directeurs qui visent la croissance inclusive et la transition vers la croissance verte.

Il est aligné à la Stratégie de la Banque pour remédier à la fragilité et renforcer la résilience en Afrique. Le projet sera par ailleurs directement adossé aux trois domaines particuliers de la SLT, qui concernent les États fragiles, l'agriculture et la sécurité alimentaire, ainsi que le genre. Le PROPEAR-CV s'insère dans les orientations de la nouvelle stratégie de la Banque pour la transformation de l'agriculture africaine (2016-2025) qui accorde une place de choix au développement des chaînes de valeurs et à l'entrepreneuriat agricole. Par ailleurs, il contribuera à l'atteinte des objectifs des initiatives phare Enable Youth et Jobs for Youth in Africa, en favorisant le renforcement des capacités et l'émergence d'opportunités en faveur des jeunes. En plus, le projet est en cohérence avec le Programme de Technologies de Transformation de l'Agriculture en Afrique (TAAT) de la Banque, qui met l'accent sur l'adoption des nouvelles technologies de production et de transformation dans les chaînes de valeurs agricoles. Enfin, la conception du projet est conforme à la stratégie relative au genre de la Banque (2014-2018) « Investir dans l'égalité hommes-femmes pour la transformation de l'Afrique », plus particulièrement sous le pilier II « Autonomisation économique ». Il suit par ailleurs les recommandations du profil genre édité par la Banque et ONU-Femmes en 2015 sur la nécessité d'intégrer les femmes dans les chaînes de valeur. De façon spécifique, il s'insère dans les initiatives en faveur de l'adaptation au changement climatique par la promotion des énergies renouvelables, des techniques d'économie d'eau et des itinéraires résilients.

3.4.Objectifs du projet

L'objectif global du PROPEAR-CV est de contribuer à la transformation de l'agriculture en Guinée Bissau afin d'impulser une croissance inclusive du secteur agricole respectueuse de l'environnement et capable de réduire les inégalités de sexe. Les objectifs spécifiques du PROPEAR-CV visent principalement le développement des chaînes de valeur riz, horticole et animale ainsi que la promotion d'entreprises rurales intégrées dans les chaînes de valeurs ciblées et portées en majorité par des jeunes et des femmes.

Les principaux résultats attendus sont : i) l'accroissement des productions rizicoles et horticoles de manière soutenue afin de résorber le déficit céréalier du pays, (ii) l'existence d'une dynamique durable de préservation du capital semencier rizicole et d'une offre pérenne d'intrants pour l'horticulture ; (ii) l'amélioration et la préservation de l'infrastructure et l'équipement de production de stockage, de conservation et de transformation des produits agricoles; (iii) l'engagement sans faille des bénéficiaires pour assurer durablement l'exploitation, l'entretien et la maintenance des infrastructures et des équipements mises à leur disposition; (iv) l'émergence d'un tissu d'entreprises agricoles et rurales portées par des jeunes et des femmes dans tous les maillons des chaînes de valeurs ciblées; (v) le développement de liens et des interactions formelles et durables entre les différents maillons des chaînes de valeur ciblées.

Le PROPEAR-CV bénéficiera, en particulier, aux différents producteurs ruraux (agriculteurs, éleveurs, artisans), qui auront ainsi un accès plus facile aux intrants et équipements et pourront plus aisément écouler leurs produits et à des coûts rémunérateurs. Plus spécifiquement, le Projet sera attentif à deux cibles particulièrement les femmes et les jeunes ruraux afin de leur donner la chance d'accéder à des ressources et des opportunités pour leur autonomisation. Le PROPEAR-CV touchera directement 4.400 ménages /exploitants agricoles, soit 31.000 personnes dont au moins 9.000 femmes. Indirectement, il aura un impact sur l'ensemble des ménages des 3 régions d'intervention, à travers les

effets des activités et investissements structurants du projet. Les actions envisagées par le projet permettront la création de 2800 emplois décents (hommes, femmes et jeunes).

3.5.Sites d'intervention

La zone d'intervention a été limitée aux régions de Gabu, d'Oio et de Bafata et ce dans le souci de concentrer les interventions sur des aires géographiques limitées de façon à accroître l'impact et l'efficacité. Aussi, il s'agit de renforcer les acquis du PDCV Riz (Bafata et Oio) et de s'étendre sur la région de Gabu.

Le choix des sites d'interventions est dicté par les besoins exprimés à la base et tenant compte du niveau d'engagement et d'organisation des bénéficiaires. Aussi, plusieurs critères viennent en ligne de compte : (i) l'absence de conflits fonciers et réelle motivation des bénéficiaires, traduite par des initiatives et actions encourus, (ii) l'engagement des comités de gestion, des OP et collectivités à assurer la gestion ultérieure des infrastructures, et (iii) les conditions d'accès possible à l'eau, l'énergie et le transport, pour ce qui concerne les unités de stockage, de transformation et de commercialisation. Une première liste de sites potentiels avait été établie lors de la mission de préparation de mars 2019, et le processus de sélection et de validation a été poursuivi sur le terrain en lien avec les services techniques régionaux concernés. Au total 13 sites rizicoles seront aménagés par le PROPEAR-CV, sur une superficie de 660 ha. En ce qui concerne les périmètres maraîchers, 60 ha seront aménagés sur une quinzaine de sites (4 à 5 ha par site et en fonction des dynamiques en place) sur les trois régions. Dans l'identification des sites horticoles, le choix doit tenir compte de : (i) la disponibilité de l'eau pour l'irrigation en quantité et en qualité ; (ii) l'aptitude du sol à la culture maraîchère, appréciée par la qualité physico-chimique des sols ; (iii) la situation foncière et l'absence de conflits ; (iv) la capacité technique et la motivation des producteurs ; et (v) la superficie du périmètre étant significative pour justifier les investissements envisagés.

Au total, le projet interviendra donc sur une trentaine de sites hydro-agricoles (rizicoles et maraîchers), qui constitueront les pôles de développement et concentreront les interventions. Les actions d'animation et de structuration seront focalisées sur ces sites.

3.6.Composantes et activités prévues

Le projet sera exécuté sur une période de cinq ans (Nov. 2019 - Octobre 2024). Il est structuré autour de trois composantes principales : (i) *Développement des infrastructures en soutien des chaînes de valeur agricoles* ; (ii) *Développement des chaînes de valeur et promotion de l'entreprenariat* et (iii) *Coordination et gestion du projet*.

Tableau 9: Composantes du projet

Composantes	Coût	Description des composantes
A. Développement des infrastructures en soutien des chaînes de valeurs agricoles	(51%) 5,42 MUC	<p>A1 <u>Réhabilitation/développement des aménagements</u> : : (i) aménagement de 660 ha de bas-fonds rizicoles : 6 bas-fonds à maîtrise partielle de l'eau d'irrigation sur 364 ha et 7 bas-fonds de 296 ha à maîtrise totale ; (ii) installation de périmètres maraîchers alimentés par énergie solaire et réseau d'économie d'eau sur 60 ha au profit exclusif des femmes et des jeunes.</p> <p>A2 <u>Réalisation d'infrastructures d'accompagnement</u> : (i) réhabilitation de 25 km de pistes agricoles de desserte des sites aménagés ; (ii) installation de 5 points d'eau ; (iii) construction de 8 magasins de stockage de produits agricoles de 50 tonnes. (iv) construction de 6 parcs de vaccination et (v) installation d'une unité de conditionnement de semences.</p> <p>A3 <u>Organisation et renforcement des capacités des comités de gestion</u> : mise en place et appui à 44 comités de gestion (AHA, périmètres maraîchers, magasins de stockage et de conditionnement, points d'eau, etc.).</p> <p>A4 <u>Suivi environnemental et social</u> : (i) réalisation de 20 km de diguettes anti-érosifs de protection des aménagements (HIMO) ; (ii) plantation de protection autour des périmètres (30 km) ; (iii) suivi du PGES et (iv) surveillance et suivi environnemental</p> <p>A5 <u>Assistance technique, études et suivi des infrastructures et conventions avec partenaires.</u></p>

<p>B. Développement des chaînes de valeur et promotion de l'entrepreneuriat</p>	<p>(40%) 4,23 MUC</p>	<p><i>B1 Structuration, organisation et appui aux OP et producteurs</i> : (i) appui à la gestion du foncier et affectation des terres (AHA et des infrastructures) ; (ii) structuration et renforcement de capacités des OP et leurs faitières, GIE semenciers et GIE féminines de transformation ; (iii) mise en réseaux des GIE et appui à l'accès aux marchés ; (iv) organisation de visites d'échanges.</p> <p><i>B2 Structuration et développement de la filière semence de riz</i> : (i) état des lieux du secteur semencier ; (ii) assistance technique FAO pour élaboration d'un plan d'actions semencier ; (iii) appui à l'INPA (recrutement 2 techniciens et formation, équipement) ; (iv) appui au laboratoire central de semences (recrutement 2 techniciens, formation, acquisition 1 véhicule ; équipement et matériel labo) ; (v) formation de 2 agents et 12 inspecteurs de semences.</p> <p><i>B3 Promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et femmes</i> : (i) <i>Entrepreneuriat en élevage et production animale</i> : réhabilitation de 100 bergeries et 50 porcheries ; installation 1 mini-laiterie à Gabu avec 3 centres de collecte et 2 kiosques de vente lait ; formation, dotation de kits pour 15 auxiliaires vétérinaires ; (ii) <i>Entrepreneuriat en services de mécanisation agricole ,entretien et maintenance</i>: mise en place de 3 centres de services de mécanisation agricole ; appui en équipements de 30 artisans réparateurs ; appui en équipements de 12 groupements de jeunes pour entretien des pistes ; (iii) <i>Incubation des jeunes et femmes dans des centres spécialisés</i> : mise à niveau, renforcement pédagogique et appui logistique aux centres ; formation et incubation de 74 jeunes en gestion et exploitation des CEMA, des décortiqueuses, des batteuses et des mini-laiteries, tanks à lait et kiosque de vente de lait ; incubation de 100 jeunes et femmes dans le centre ADPP ; renforcement des capacités à la carte de 500 jeunes et femmes porteurs de projets entrepreneuriaux ; (iv) <i>Accompagnement post-incubation des jeunes et femmes porteurs d'initiatives</i> : fourniture de 600 kits d'amorçage aux jeunes et femmes opérants une initiative économique ; suivi post-incubation de 100 jeunes et femmes.</p> <p><i>B4 Appui à la nutrition</i> : (i) IEC nutrition et hygiène (ii) appui en équipements et produits locaux de 6 cantines scolaires ; (iii) création de 6 jardins scolaires ; (iv) promotion de l'alimentation des enfants de 6 à 23 mois à partir de produits locaux et d'aliments enrichis en micronutriments ; et (iv) suivi des actions (DANSC)</p> <p><i>B5 Appui institutionnel au secteur de l'agriculture</i> : (i) renforcement des capacités des services techniques (appui en équipements, logistique et formation), (ii) appui à la mise en place d'un cadre de suivi des interventions des PTF et aux réflexions stratégiques initiées par le MADR ; (iii) assistance technique diverse (expert environnementaliste, expert en infrastructure et expert entrepreneuriat).</p>
<p>C. Gestion du projet</p>	<p>(9%) 0,97 MUC</p>	<p>i) Coordination et pilotage des activités du projet, (ii) gestion administrative, comptable et financière, (iii) acquisition des biens, travaux et services, (iv) mise en œuvre d'un plan de communication, (v) suivi-évaluation de l'exécution du projet, et (vi) suivi environnemental.</p>

Source : Consultant

IV PRESENTATION DES SOLUTIONS DE RECHANGE ETUDIEES

4.1. Solution sans projet

La situation « sans projet », équivaut à laisser les périmètres rizicoles dans leur état actuel avec les pertes de productivités engendrées par la dégradation des aménagements. L'alternative « sans projet » n'est pas conforme à la politique de développement économique et social de la Guinée Bissau qui veut réduire le déficit vivrier comblé annuellement par des importations de riz d'environ 80 000 tonnes. Aussi, le statut quo n'intègre pas l'esprit et les principes d'amélioration de la production rizicole et donc des infrastructures hydroagricoles. Les conditions de vie et les revenus des populations cibles demeureront stagnantes ce qui renforcera leur précarité et leur vulnérabilité.

4.2. Solution avec le projet

La variante avec projet apporte une réponse durable à une situation quasi d'abandon des périmètres qui présentent un niveau de dégradation très avancé avec son corolaire la perte de revenus pour les populations et l'accentuation du déficit céréalier du pays.

Tableau 10: Analyse comparative des solutions

Critère	Sans Projet	Avec Projet
Environnement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conditions environnementales inchangées, ▪ Déperdition des ressources en eau ▪ Sécheresse et augmentation des cas d'incendie de brousse 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conditions environnementales légèrement perturbées en phase de réalisation des travaux, ▪ Risque de pollution des sols et des eaux avec l'utilisation d'engrais et de pesticides ▪ Recharge des nappes ▪ Recolonisation des abords des périmètres par des espèces végétales et la faune aviaire
Social	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Perte de revenus pour les populations ▪ Pertes d'emplois ▪ Exode des populations en ville ▪ Dégradation générale des conditions de vie des populations ▪ Recrudescence d'actes criminels (vols de bétail) ▪ Recrudescence des conflits pour l'exploitation des ilots encore exploitables ▪ Déficit alimentaires 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Taux d'occupation des populations accru ▪ Revenus monétaires des populations améliorées ▪ Disponibilité de fourrage pour bétail ▪ Diminution des conflits ▪ Réduction de l'exode ▪ Disponibilité alimentaire améliorée ▪ Meilleure santé des populations
Économique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Déficit céréalier stagne ou progresse ▪ Déficit alimentaire pour le bétail qui exploite les résidus de récoltes 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Résorption du déficit céréalier du pays ▪ Participation à l'équilibre de la balance des paiements ▪ Développement de pôles commerciaux ▪ Désenclavement des zones de production ▪ Amélioration de la mobilité

Source : Consultant

4.3.Présentation des solutions techniques

Les solutions techniques retenues dans le cadre du PROPEAR-CV s'inspirent des données de terrain, des leçons issues de réalisations similaires, des discussions avec les bénéficiaires, des caractéristiques spécifiques de chaque site à aménager, des ressources en eaux à mobiliser ainsi que la facilité de gestion des ouvrages et équipements. Aussi, les aménagements proposés tiennent compte non seulement de la riziculture mais aussi de celle de l'horticulture qui est déjà pratiquée notamment en saison sèche dans les bas-fonds à maîtrise totale.

Pour les bas-fonds à maîtrise totale, le projet a retenu l'option d'aménager plusieurs petits périmètres à maîtrise totale sur différents sites, plus faciles à gérer, entretenir et valoriser. Les canaux primaires d'irrigation seront revêtus en béton armé. Le maraîchage sera développé pendant la période sèche en tant que deuxième culture après le riz.

Pour les bas-fonds à maîtrise partielle, une série de digues de rétention (ouvrages en cascade) à hauteur moyenne (2 m) est programmée par le projet. Ceci répondrait mieux aux besoins de mise en valeur agricole des populations et réduirait les conflits liés à la lame d'eau. Aussi, les digues en série permettent de mieux contrôler les crues et l'exploitation des terres en décrue.

Le projet n'a pas prévu l'aménagement de mangroves.

V ÉVALUATION DES ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX DE CHAQUE SOLUTION DE RECHANGE ET CONCLUSIONS CONCERNANT L'IMPORTANCE DE CHACUNE D'ELLES

5.1. Aménagement de bas-fonds avec maîtrise totale de l'eau

Tableau 11 : Impacts des aménagements de bas-fonds avec maîtrise totale de l'eau

Critère	Impacts	Ampleur du risque
Environnement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Impacts Positifs - Meilleure gestion des ressources en eau - Création d'un microclimat favorable à l'établissement de la flore et de la faune - Durabilité des ouvrages 	▪ Forte
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Impact négatif - Risques de pollution des sols plus accrus avec la double culture et les apports d'engrais - Émission de gaz à effet de serre avec le pompage motorisé 	▪ Moyenne
Social	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Impact positif - Amélioration de la dynamique communautaire - Augmentation des revenus avec la possibilité de double culture - Amélioration de la disponibilité des aliments - Meilleur état sanitaire des populations 	▪ Forte
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Impact négatifs - Recrudescences des maladies hydriques 	▪ Moyenne
Économique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Impacts positifs - Augmentation de la production de riz - Réduction du déficit céréalier du pays - Diversification des productions et des revenus monétaires 	▪ Forte

Source : Consultant

5.2. Aménagement de bas-fonds maîtrise partielle de l'eau

Tableau 12: Impacts des aménagements de bas-fonds avec maîtrise partielle de l'eau

Critère	Impacts	Ampleur du risque
Environnement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Impacts Positifs - Gestion des ressources en eau - Création d'un microclimat favorable à l'établissement de la flore et de la faune 	▪ Moyen
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Impact négatif - Risques de pollution des sols plus accrus avec une seule culture l'année - Destruction des aménagements après les cultures avec l'introduction des animaux 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faible ▪ Forte
Social	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Impact positif - Amélioration de la dynamique communautaire - Augmentation des revenus - Amélioration de la disponibilité des aliments - Meilleur état sanitaire des populations 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Forte ▪ Moyenne ▪ Moyenne ▪ Moyenne
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Impact négatifs - Recrudescences des maladies hydriques 	▪ Forte
Économique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Impacts positifs - Augmentation de la production de riz - Réduction du déficit céréalier du pays - Diversification des productions et des revenus monétaires 	▪ Moyenne

Source : Consultant

VI RÉSULTATS DE LA COMPARAISON DES SOLUTIONS DE RECHANGE :

La comparaison des solutions de rechange par rapport à la solution de base permet de conclure à la mise en œuvre en projet et de privilégier **l'aménagement de bas-fonds avec maîtrise totale de l'eau**. Le projet concerne donc la réhabilitation de plusieurs périmètres rizicoles dégradés. Il permettra d'optimiser l'utilisation de la terre et des ressources hydriques afin de produire des résultats plus importants en termes de rendement et de production de riz et de produits horticoles. Le projet aura comme premier effet de résorber en partie le déficit céréalier national qui se situe à 80 000 tonnes. Il améliorera le niveau organisationnel des producteurs, développera la sous chaîne de valeur semence de riz afin de doter les producteurs de semences de qualité capables d'améliorer les rendements.

Le projet vise avant tout une professionnalisation des acteurs c'est pour raison un volet important de renforcement des capacités sera mis en œuvre pour améliorer les techniques de production mais également les modalités de gestion des infrastructures en instaurant un mécanisme souple de levée de ressources pour l'entretien et l'amortissement des ouvrages mis à leur disposition. Les autres contraintes de la filière sont principalement, l'enclavement des zones de production, l'accès insuffisant aux intrants et la faible capacité de transformation des produits.

Le PROPEAR-CV interviendra avec la réalisation de pistes de production, l'accompagnement de privés pour la mise en place de magasins d'intrants, la fourniture d'équipements pour la transformation des produits agricoles pour leur donner une valeur ajoutée. Le projet développera tout un programme de formations sur les technologies de transformation mais également sur la gestion des équipements sous forme de micro-entreprises rentables et capables de s'auto-amortir enfin d'assurer de façon pérenne les services à la communauté.

VII EFFETS RÉSIDUELS ATTENDUS

L'identification d'impacts du projet a été faite suivant les étapes et la catégorisation suivantes, en rapport avec les travaux envisagés:

- les impacts positifs (effets bénéfiques) qui entraînent une certaine amélioration ou une modification favorable de l'environnement, des conditions de vie des populations ;
- les impacts négatifs non significatifs (impacts mineurs) qui ne causeraient aucun changement important dans l'environnement affecté ;
- les impacts négatifs significatifs (impacts majeurs) pouvant être atténués et qui risquent de causer une détérioration importante de l'environnement ou des conditions socio-économiques.

La caractérisation des impacts significatifs est effectuée selon une approche matricielle d'effets.
Les critères de caractérisation sont les suivants :

Tableau 13 : Approche matricielle d'effets

Critères	Appréciation
Qualité de l'effet	Positif
	Négatif
Importance	Mineure
	Modéré
	Majeur
Réversibilité	Réversible
	Non permanente
	Irréversible
Apparition	Immédiat
	A court terme
	A moyen terme
	A long terme
Probabilité d'occurrence	Certaine

Source : Consultant

Les impacts environnementaux et sociaux pouvant découler de la réhabilitation des aménagements peuvent se résumer en :

Phase de préparation et installation de chantier, les impacts concernent les quantités relativement importantes de déchets solides qui seront générées en phase de préparation, suite au décapage des anciennes digues. A ces gravas, s'ajouterait une grande quantité de déblais/excavas qui seront produits lors des excavations pour installer les digues de ceinture et des systèmes de drainage. Ces gravas devront être réutilisées si besoin en est dans le confortement des ouvrages ou simplement déposées à des endroits bien indiqués notamment au niveau des décharges indiquées. Une mauvaise gestion aura pour conséquence une modification de l'écoulement et du ruissellement des eaux de pluie avec pour conséquence la modification de la physionomie du sol et donc une stagnation des eaux. Sur le milieu humain, les rotations des véhicules acheminant le matériel et les matériaux de construction risqueront de gêner la circulation et la mobilité au niveau de la zone des travaux en général en plus des nuisances (bruit, poussières) auxquelles les populations riveraines seront exposées. Des risques d'accidents de circulation sont également notés au regard de l'ampleur et la taille des chantiers. Les travaux du projet entraîneront localement une augmentation de la poussière dans l'air par des déversements de matériaux (sable, latérite) et des terrassements (décapage, creusement de lit de remplissage).

En plus, il y aura de fréquents déplacements de camions pour le transfert des matériaux (évacuation des déblais et gravats, apport de matériaux divers), d'engins de terrassement, et de tassement etc. Ce trafic va engendrer une augmentation de la teneur en poussière et particules de l'air mais aussi la concentration en CO, CO₂, O₃, plomb du fait des rejets de gaz toxiques d'échappement. Ces effets seront néanmoins localisés aux emplacements des ouvrages en chantier et sur un temps relativement court sauf en ce qui concerne le transport qui, du fait de l'effet du vent, peut propager la poussière sur tout le long du circuit menant au lieu de déchargement. Néanmoins, il faut souligner le caractère peu significatif de ces effets compte tenu du temps réduit des travaux.

Phase de construction, les incidences négatives induites seront potentiellement :

- l'utilisation d'engins nécessitant du carburant, des huiles et graisses lors des chantiers pourrait occasionner la contamination des eaux de surface par déversement et voir souterraines par infiltration ;
- la réhabilitation des aménagements va contribuer à la destruction d'une partie des plantations d'anacardiens;
- la non utilisation de la main d'œuvre locale dans les travaux pourra créer des frustrations de la population des secteurs concernés par le projet.

Les incidences seront négligeables sur les sols. Toutes les précautions devront être prises pour les zones sensibles (zones humides, sols instables, etc.) ainsi, les effets localisés importants ne seront pas à craindre, notamment les risques d'érosion et de déstabilisation des sols

La zone du projet est très pourvue d'eau de surface. Ainsi, les risques de leur contamination par les installations de chantier existent. Par contre, celles liées à la contamination des sols par les rejets des huiles de vidange restent faibles. Ces risques seront relativement mineurs si un minimum de précaution est observé.

Aussi, le prélèvement des eaux dans les points d'eau naturels pour la consommation humaine et la réalisation des travaux aura un impact direct, négatif, d'intensité faible avec un délai d'apparition à court terme, une durée courte donc d'une importance moyenne. Des mesures préventives telles que la limitation du prélèvement des besoins des chantiers dans les sources peu abondantes afin d'éviter la concurrence avec les populations pour l'eau potable seront requises

Lors des travaux, on peut s'attendre au développement des IST/SIDA à cause du brassage des populations avec les travailleurs des entreprises. Un programme de sensibilisation doit être développé à la suite.

Aux alentours des aménagements, il n'y a pas été noté de forêts classées. Cependant, certains arbres issus des plantations d'anacardiens seront abattus du fait qu'ils constituent une gêne pour les voies d'accès. En dehors de ces plantations d'anacardiens, les travaux n'induiront aucun impact sur la flore.

Quant à la faune, les aménagements pourront présenter temporairement un risque de barrière en ce qui concerne leurs déplacements.

La pollution sonore des engins va constituer une gêne temporaire pour les habitants situés pas très loin des chantiers. Les principales émissions de bruit proviennent éventuellement des Engins et équipements utilisés pour les travaux.

Les travaux de démolition et de construction des ouvrages vont générer des quantités de poussières fines relativement importantes dans tous les voisinages. Ces poussières peuvent affecter les populations tout comme les manœuvres qui vont en respirer une grande quantité avec des risques élevés de contracter une infection respiratoire.

Par contre, dans le cadre de la mise en service des aménagements, les risques d'émanation de poussières seront très mineurs du fait du fort taux d'humidité des parcelles de culture.

Pendant les travaux, on pourra craindre des risques d'accident liés aux engins. Il en est de même lors de la mise en service des aménagements avec la hauteur des digues et de la lame d'eau pouvant entraîner des noyades.

Au plan sanitaire, il y a des risques de transmission des IST/VIH/SIDA liés à la présence d'une main d'œuvre masculine temporaire ce qui favorise les négociations de genre avec la gente féminine locale. En effet, les contacts sont surtout facilités avec les femmes proposant des services à la main d'œuvre comme la restauration, la boisson, des collations diverses au moment des pauses.

Phase opération, les impacts négatifs potentiels sont associés au développement du paludisme et des maladies d'origine hydrique. Les impacts potentiels liés aux ruptures de barrage sont écartés du fait que le projet ne construit que des digues de rétention et de ceinture. Or leur rupture n'entraîne aucunement des inondations pouvant créer des pertes en vie. Le sens de la topo-séquence des vallées détermine que l'écoulement se fera toujours vers la rivière.

Par contre, les bonifications du projet liées aux impacts positifs sont plus guidées par la maîtrise d'eau tant totale que partielle. Elle permet en cas de maîtrise d'eau totale une double culture associée en contre saison au maraichage et ceci se manifeste par une augmentation des revenus et un maintien des jeunes dans le système de production. Dans le cadre où la maîtrise n'est que partielle, les cultures arriveront en maturité et donc une meilleure production rizicole et une économie d'échelle sur les achats de nourritures.

Gestion du risque environnemental : Le seul risque qui pouvait générer des aménagements était la rupture des digues de rétention. Ce risque est écarté du fait que la topo-séquence des vallées décline une pente allant dans le sens de la rivière.

Programme de suivi : Le suivi environnemental des projets incombe à la CAAAA selon la Loi environnemental en Guinée-Bissau. Néanmoins, vu que la responsabilité de cette surveillance incombe au projet, il est plus judicieux que le projet recrute un environnementaliste avant de penser à l'assistance technique de la CAAA pour des raisons de conformités avec la législation et le statut de celle-ci.

Responsabilité et calendrier de mise en œuvre et de suivi

Tableau 14 : Responsabilité et calendrier de mise en œuvre et de suivi

N°	Impacts	Mesures d'atténuation	Responsabilités		Calendrier de réalisation	Coûts
			Exécution	Contrôle et suivi		
Impacts environnementaux						
1	Perturbation/pollution des sols le déversement de produits d'hydrocarbure	- Procéder à la manipulation des produits hydrocarbonés sur des aires stabilisées	Entreprises	Consultant environnementaliste CAAA	Au début et à la fin des travaux Une fois par mois jusqu'à la fin des travaux	Inclus dans le marché de travaux des Entreprises
2	Obstruction et/ou destruction de l'écoulement des eaux de pluie et perturbation des chemins de ruissellement	Réhabiliter les chemins découlement et de ruissellement après le stockage des matériaux	Entreprises	CAAA	Au début et à la fin des travaux	Inclus dans le marché de travaux des Entreprises
Impacts sur le cadre de vie						
3	Pollution du milieu (eaux et sols) par les déchets solides et liquides et huiles de vidange et graisses de moteur, matériel hors d'usage, etc.)	-Vidanger les huiles dans les stations essence à proximité ou le cas échéant les collecter dans des cuves appropriées	Entreprises	Consultant environnementaliste CAAA	Toute la durée des travaux A la fin des travaux	Inclus dans le marché de travaux des Entreprises

4	Perturbation du cadre de vie par l'émission de gaz, particules et de poussières lors des travaux	--Doter et exiger aux manœuvres le port d'équipement notamment un masque de sécurité	Entreprises	CAAA	Toute la durée des travaux	Inclus dans le marché de travaux des Entreprises
Impacts sociaux						
5	Dégradation du paysage et du cadre de vie par l'amoncellement de déblais, gravats, abattage d'arbres, dépôt des produits de décapage	Collecter et évacuer les résidus de décapage et de démolition à la décharge autorisée au fur et à mesure de leur production	Entreprises	CAAA - Services Forestiers	Au cours des travaux	Inclus dans le marché de travaux des Entreprises
6	Pollution sonore par le bruit des engins et des véhicules lors de la mise en service	Sensibiliser les entrepreneurs pour le respect de la norme en vigueur (75dB) pourrait être une garantie de protection contre les nuisances sonores Indiquer une vitesse maximale de roulement par panneau afin de réduire cette nuisance au moment des travaux.			-	-
7	Risque d'accident en cours de travaux (personnel et population) et lors de la mise en service des aménagements	-Exiger le port d'équipement de sécurité (masque à poussière, casques, chaussure de sécurité, etc.) si nécessaire -Disposer d'une boîte de pharmacie pour les premiers soins -Elaborer et afficher une notice d'hygiène et de sécurité pour le chantier	Entreprises	Consultant environnementaliste CAAA	Au début du projet et pendant toute la durée des travaux	Inclus dans le marché de travaux des Entreprises
8	Risques sanitaires et VIH/SIDA	- Mener des séances d'information et de sensibilisation du personnel de chantier (cf. plan de sensibilisation en annexe)			-	
9	Frustrations des populations liées au non utilisation de la main d'œuvre locale	Employer la main d'œuvre locale en priorité	Entreprises	Consultant environnementaliste CAAA	Au début et pendant les travaux	Inclus dans le marché de travaux des Entreprises
10	Appui à la supervision environnementale (services forestiers, Direction de l'Environnement, Collectivités locales)					Inclus dans le marché de travaux des Entreprises
11	Mesures d'accompagnement Genre			UGP	Durant l'exploitation des aménagements	Inclus dans les couts du projet

Source : Consultant

Les coûts de la plupart des mesures sont inclus dans le budget du projet ou dans les coûts proposés par les entreprises ou les bureaux d'études. Les coûts doivent être spécifiquement pris en compte pour la mise en œuvre des activités de mise en œuvre et de suivi de ce projet

VIII RÉSUMÉ DES CONSULTATIONS PUBLIQUES ET DES POINTS DE VUE EXPRIMÉS

Les consultations ont d'abord démarré à Bissau avec des rencontres avec les autorités du Ministère de l'Agriculture et du Développement durable et des Directions concernées et les techniciens du projet. Ensuite au niveau du terrain, nous avons rencontré les Directeurs régionaux et les chefs de secteur de la zone du projet. Ceci nous a permis d'avoir leurs points de vue sur les aménagements mais surtout leurs attentes.

Des rencontres ont été organisées au niveau des sites, afin de discuter avec les populations bénéficiaires de la conception et des composantes du projet et recueillir leurs avis et leurs besoins. Pour permettre à toutes les couches des populations de prendre la parole, lors des consultations publiques, les personnes consultées ont été divisé en trois groupes que sont :

- ✓ Les hommes ;
- ✓ Les femmes ;
- ✓ Les jeunes.



Réunion avec les hommes à Madina Ioaba



Réunion avec les hommes à Samba Silate



Réunion avec les femmes à Calingue



Réunion avec les femmes à Grand Jean de Pessube



Réunion avec les jeunes à Carantaba



Réunion avec les jeunes à Calingue

Cette stratification devait permettre à chaque groupe de s'exprimer librement sur les aménagements tant sur leur mode de gestion que des contraintes susceptibles d'être rencontrées.

Malgré cette stratification de la population, l'on note une convergence dans leurs idées. En effet, la population s'attend ce que les aménagements soient faits de façon pérenne afin de leur permettre une production durable.

Néanmoins, il existe une certaine divergence sur l'intégration des jeunes et des femmes dans le processus de parcellisation des nouveaux aménagements avec la récupération des parcelles anciennement abandonnées. Ceci s'explique par le fait que la gestion même des terres rizicoles revient aux chefs de ménage qui sont les principaux détenteurs fonciers.

Les jeunes souhaitent qu'une partie des aménagements leur soit réservée afin qu'ils puissent y développer même de façon communautaire des activités agricoles (production de riz et de légume en contre saison pour les bassins à maîtrise totale d'eau. Par ailleurs, ils souhaitent disposer de parcelles au niveau des jardins maraichers afin de pouvoir y exercer des activités maraichères. Leur prise en compte dans les aménagements va fortement réduire l'exode auquel ils sont confrontés.

Quant aux femmes dont la production rizicole est de leur domaine, elles souhaitent avoir leur propre parcelle afin de pouvoir disposer à volonté de leur production. Néanmoins, la priorité est mise sur l'aménagement de jardins maraichers et équipés en système de pompage solaire afin de leur permettre de réduire la pénibilité des tâches liées au puisage de l'eau pour l'arrosage.

Par contre, les hommes ont eu comme préoccupation la mise en place d'aménagements durables qui permettront de produire les impacts attendus en terme d'amélioration de leur revenu et de lutte contre la pauvreté.

De manière générale, toutes les parties consultées s'accordent sur l'aspect positif de la réhabilitation des aménagements qui est: la récupération des parcelles anciennement abandonnées, l'augmentation de la production, la réduction du déficit vivrier, l'économie d'échelle sur les dépenses liées à l'achat de riz destiné à la consommation. Elles ont beaucoup insisté sur leur plus grande implication dans la réalisation du projet et la mise en place de mesures d'accompagnement devant leur permettre d'accéder aux crédits afin de pouvoir acheter des semences de meilleure qualité et de fertilisants.

Elles souhaitent, par ailleurs, que la main d'oeuvre locale soit recrutée à leur niveau afin de leur permettre de bénéficier des retombées du projet au moment des travaux. Elles déclarent être prêtes à s'approprier le projet en apportant de par leurs expériences des solutions durables tout en considérant leur droit à l'information et d'exprimer leurs opinions au moment de la mise en place du projet.

Elles ont toutes reconnu que la réhabilitation des aménagements va sans aucun doute contribuer à la sécurité alimentaire des ménages, ce qui en outre, pourrait avoir une incidence positive sur leurs conditions de vie.

Les jeunes se sont particulièrement réjoui des dispositions prise par le projet pour leur permettre de développer leurs initiatives économiques et à terme d'avoir un emploi décent.

Les déclarations faites au cours des consultations montrent aussi que le projet doit donner une priorité non pas seulement à l'agriculture mais aussi à l'élevage bovin.

Elles affichent une certaine confiance au projet dans le cadre de la réalisation des activités d'aménagement. Néanmoins, ils soulignent que dans le passé, certains projets n'avaient tenu compte de leurs préoccupations. Elles soutiennent l'existence de certains conflits d'intérêts non seulement entre la communauté et les projets existants mais également entre les populations des différents villages «tabancas» polarisés par les mêmes aménagements.

1.1.1. Conclusions et recommandations des consultations publiques

De façon synthétique, la conclusion que l'on peut tirer de ces consultations se résume en une attente d'avoir des aménagements pérennes devant leur permettre d'améliorer leurs conditions de vie.

Par contre leurs recommandations vont dans le sens :

- ◆ d'une bonne diffusion des informations inhérentes aux activités du projet afin d'éviter les tensions entre les parties ;
- ◆ de mettre en place un mécanisme d'information et de communication entre les parties concernées, en signalant les zones d'accès interdites et les zones de danger au moment des travaux ;
- ◆ d'intégrer les préoccupations des communautés dans la conception et la réalisation du projet ;
- ◆ une bonne collaboration entre les bénéficiaires et le projet ;
- ◆ un soutien du projet à l'accès aux services sociaux de base (santé, éducation, eau potable, activités alternatives génératrices de revenus, etc.) ;
- ◆ d'un soutien du projet à l'accès aux services sociaux de base (santé, éducation, eau potable, activités alternatives génératrices de revenus, etc.) ;
- ◆ d'une prise de mesures nécessaires pour se conformer aux bonnes pratiques environnementales, sociales et culturelles ;
- ◆ de promouvoir une bonne intégration de la communauté en particulier les jeunes dans les différentes phases des activités du projet ;
- ◆ de privilégier la main-d'œuvre locale ;
- ◆ de former la main-d'œuvre locale.

Du point de vue biophysique :

- la réhabilitation des aménagements hydro-agricoles permettra d'éviter la salinisation de plusieurs centaines d'hectares de terres dans ces localités concernées où le phénomène a atteint des proportions inquiétantes et donc une récupération de finages anciennement abandonnés ;
- le reboisement avec des espèces fixatrices du sol contribuera à la protection des bassins versants où avec le faible ou l'absence de végétation, les sols sont soumis au phénomène d'érosion hydrique, qui provoque l'engorgement des champs agricoles et la perte d'une partie d'eux ;
- la réhabilitation des aménagements pourrait empêcher la déforestation supplémentaire des plaines de mangroves et ainsi préserver la biodiversité et les habitats naturels ;
- la réhabilitation des aménagements va favoriser l'augmentation de l'intensité culturale et donc contribuer à la réduction des besoins en culture et par ricoché à la déforestation.

Avec l'appui du projet, les populations disposeront de connaissances et de compétences leur permettant de mieux s'intégrer dans la gestion des ressources naturelles.

Du point de vue socio-économique :

Lorsque les aménagements seront opérationnels, les digues de rétention d'eau auront des effets positifs sur les communautés. Parmi les plus importants on peut citer :

- ◆ la récupération de centaines d'hectares de bas-fonds, ce qui augmentera la disponibilité de terres arables et réduira la pression exercée sur les basses terres et les forêts ;
- ◆ l'augmentation de la production de riz avec les effets cumulatifs de la composante équipement et de la fourniture d'intrants aux producteurs ;
- ◆ l'amélioration du niveau de vie de la population en général et des agriculteurs en particulier grâce à l'augmentation des revenus agricoles ;
- ◆ le développement de l'horticulture induit par le projet va permettre la promotion socio-économique de la femme en raison de l'augmentation de leurs revenus ce qui peut être très important dans la zone du projet étant donné leur dynamisme dans le domaine de l'horticulture;
- ◆ la disponibilité et la diversité des produits alimentaires aideront à réduire la prévalence élevée de la malnutrition dans les zones d'intervention du projet.

De manière générale, le projet va entraîner un développement significatif des localités concernées avec moins d'effets négatifs sur l'environnement du fait qu'ils seront d'importance moindre en général. En effet, les activités de réhabilitation seront menées dans des zones déjà déboisées et cultivées et dans cette situation, les impacts sur la flore sont très bénéfiques car le projet peut arrêter la déforestation liée à l'augmentation des zones cultivées.

Recommandations :

Pour résoudre certaines craintes, il est nécessaire d'appliquer certaines recommandations énumérées ci-après :

- ⇒ Soutenir l'amélioration des systèmes de stockage du riz et à la commercialisation de la production locale;
- ⇒ Désenclaver les zones de production ;
- ⇒ Promouvoir un système d'appui au démarrage des activités d'entrepreneuriat des jeunes afin de booster la production ;

- ⇒ Développer la semence en tant sous chaîne de valeur qui dispose d'un grand potentiel de croissance ;
- ⇒ Fournir aux producteurs de riz des connaissances sur le changement climatique ;
- ⇒ Intensifier l'horticulture dans les bas-fonds ;
- ⇒ Adopter un programme d'éducation environnementale pour les groupes sociaux et les associations de base, par le biais d'initiatives de sensibilisation, renforçant les initiatives existantes ;
- ⇒ Former les bénéficiaires des aménagements aux techniques de protection des digues en plantant des espèces appropriées pour la conservation des sols situés en amont des infrastructures pour ainsi éviter l'érosion et l'ensablement des fondants ;
- ⇒ Utiliser de vastes extensions de bas-fonds pour les vergers et l'horticulture ;
- ⇒ Vulgariser la pratique de planter des arbres chaque année par les communautés.

IX CGES, NOTAMMENT LES MESURES DE GESTION, LES ACTES, LES ROLES ET LES RESPONSABILITES, LES CALENDRIERS, LE SUIVI ET LE COUT DE LA MISE EN ŒUVRE

L'objectif de ce chapitre est d'indiquer les mesures potentielles idoines à appliquer pour résorber ou baisser l'intensité des impacts négatifs répertoriés pouvant découler de la réalisation du projet assurant ainsi son management environnemental et social.

Le présent PCGES ou CGES, préparé à cet effet, vise à réduire la vulnérabilité de l'environnement, face aux multiples impacts et risques induits par les activités qui seront menées dans le cadre du de la réhabilitation des aménagements hydroagricoles, des pistes et des autres infrastructures du PROPEAR-CV. C'est ainsi que des mesures de sécurité et de protection de l'environnement ont été élaborées sur la base des impacts potentiels négatifs directs et indirects identifiés. La mise en œuvre de toutes ces actions retenues dans le PCGES suppose une bonne planification d'une part, et, l'implication de divers acteurs identifiés comme étant les parties prenantes, d'autre part.

9.1. Dispositif institutionnel d'exécution du PROPEAR-CV

En matière de gestion environnementale et sociale, les directives de sauvegarde opérationnelles développées ainsi que les bonnes pratiques requièrent que : « les institutions nationales et locales appelées à être impliquées dans l'évaluation et l'approbation des sous-projets soient mentionnées en même temps que leurs responsabilités et rôles respectifs ». Il importe donc que la mise en œuvre du PROPEAR –CV que les autorités s'assurent de la représentation de tous les échelons de planification jusqu'aux organes de niveau national (villages, communes, arrondissements, départements, régions). L'architecture institutionnelle du PROPEAR-CV préconisée s'articule autour de :

- Un Comité de Pilotage (CoPil) et d'orientation;
- Un Comité Technique de suivi dirigé par la GAPLA avec tous les services du Ministère de l'agriculture et des autres Ministères comme le transport, l'urbanisme etc.
- Une Unité de coordination du Programme (UCP) rattachée au MADR;
- Des entités régionales de mise en œuvre animées par des ONG sous la supervision des Directions Régionales de l'agriculture et du développement rural dans chacune des trois régions ;

A chaque niveau seront précisés les acteurs environnementaux intervenant dans la mise en œuvre des aspects socio-environnementaux du projet.

9.2. Le processus de sélection environnementale

Les différentes activités du "PROPEAR-CV, notamment celles relatives aux pistes rurales, les aménagements hydroagricoles des unités de conditionnement et/ou de transformation, ainsi que les périmètres horticoles, feront l'objet d'une procédure de sélection environnementale dont les étapes majeures sont déterminées ci-dessous. Les résultats du processus de sélection permettront de déterminer les mesures environnementales et sociales nécessaires pour les activités du PROPEAR-CV. Le processus de sélection permettra de :

- identifier les activités du PROPEAR-CV qui sont susceptibles d'avoir des impacts négatifs au niveau environnemental et social;
- identifier les mesures d'atténuation appropriées pour les activités ayant des impacts préjudiciables;
- identifier les activités nécessitant des Etudes d'Impacts Environnemental et Social (EIE) séparées;
- décrire les responsabilités institutionnelles pour (i) l'analyse et l'approbation des résultats de la sélection, la mise en œuvre des mesures d'atténuation proposées, et la préparation des rapports EIE séparés ; (ii) le suivi des indicateurs environnementaux au cours de la réalisation et l'exploitation des activités ;
- indiquer les activités du "PROPEAR-CV susceptibles d'occasionner le déplacement des populations ou l'acquisition de terres.

Le processus de sélection (ou screening) comporte les étapes suivantes :

Etape 1 : Identification et sélection environnementale et sociale des activités à réaliser :

La première étape du processus de sélection porte sur l'identification et le classement de l'activité agricole à réaliser dans le cadre du "PROPEAR-CV, pour pouvoir apprécier ses effets sur l'environnement.

Pour cela, il a été conçu un formulaire initial de sélection qui figure en Annexe 3 rechercher et mettre en annexe ce formulaire du présent rapport.

Le remplissage du formulaire initial de sélection sera effectué par, selon le type de sous projet par l'environnementaliste recruté par le projet.

Etape 2 : Validation de la sélection et de la classification du projet :

L'AAAC ou le CAAA et en tenir compte dans tout le rapport fera la revue et la validation des résultats de sélection. Toutefois, il y a lieu de souligner qu'au vu de la Politique environnementale de la Banque le PROPEAR est classé à la catégorie 2, c'est-à-dire comme un projet dont les impacts négatifs sont modérés et ne nécessitent point d'EIE complète. C'est donc dire, au plan de la législation Bissau Guinéenne, les typés d'études applicables sont : la notice d'impact, l'étude environnementale sommaire, l'audit ou l'application de mesures d'atténuation simples).

Etape 3: Approbation de la sélection et de la classification :

L'approbation de la fiche de sélection environnementale validée par l'AAAC ou le CAAA sera effectuée au niveau national afin d'examiner les résultats et recommandations issues des fiches de sélection environnementale.

Etape 4: Détermination du travail environnemental :

Après l'analyse des informations contenues dans les résultats de la sélection et après avoir déterminé la bonne catégorie environnementale, et donc l'ampleur du travail environnemental requis, les Points Focaux Environnement (AAAC PROPEAR-CV) feront une recommandation pour dire si : (a) un travail

environnemental ne sera pas nécessaire; (b) l'application de simples mesures d'atténuation suffira (check-lists); ou (c) une NIE ou un EIES ou un Audit devra être effectué.

Selon les résultats de sélection, le travail environnemental suivant pourra être effectué sur la base de l'utilisation de la liste de contrôle environnemental et social ou alors commanditer le type d'évaluation environnementale qui va proposer les mesures de corrections appropriées.

Etape 5: Examen et approbation des rapports d'études (EIES, NIE ou Audit) : Les rapports d'études environnementales (EIES, NIE ou Audit) sont examinés et validés au niveau des CIE et CRE qui s'assureront que tous les impacts environnementaux et sociaux ont été identifiés et que des mesures de mitigations effectives ont été proposées dans le cadre de la mise en œuvre du projet. En cas de validation d'une EIE, un rapport circonstancié est établi.

Etape 6: Consultations publiques et diffusion : Les dispositions du décret sur les EIE stipulent que l'information et la participation du public doivent être assurées pendant l'exécution de l'étude d'impact sur l'environnement, les organes compétents de la circonscription administrative et de la commune concernée. L'information du public comporte notamment une ou plusieurs réunions de présentation du projet regroupant les autorités locales, les populations, les organisations concernées, etc. Ces consultations permettront d'identifier les principaux problèmes et de déterminer les modalités de prises en compte des différentes préoccupations dans les Termes de Référence de l'EIE à réaliser. Les résultats des consultations seront incorporés dans le rapport de l'EIE et seront rendus accessibles au public par le " PROPEAR-CV. Pour satisfaire aux exigences de consultation et de diffusion de la Banque, l'UCP du PROPEAR-CV produira une lettre de diffusion dans laquelle il informera la Banque de l'approbation du CGES; (ii) la diffusion effective de l'ensemble des rapports produits (CGES, EIES, NIE) à tous les partenaires concernés et, éventuellement, les personnes susceptibles d'être affectées.

Etape 7 : Surveillance et Suivi environnemental : Le suivi est essentiel pour s'assurer que : (i) les prédictions des impacts sont exactes (surveillance des effets) ; (ii) des mesures de prévention, d'atténuation et de compensation permettent de réaliser les objectifs voulus (surveillance des effets) ; (iii) les règlements et les normes sont respectés (surveillance de la conformité) ; (iv) les critères d'exploitation de l'environnement sont respectés (inspection et surveillance).

- Au niveau national, le suivi sera assuré par les structures suivantes : MADR; le CEP de PROPEAR-CV, les OP. Le suivi national fera aussi appel à des bureaux de contrôles chargés de suivre les entreprises. Pour l'évaluation à mi-parcours et l'évaluation finale du CGES le PROPEAR -CV ;
- Au niveau régional, le suivi sera assuré par les Directions régionales, les ONG partenaires et les services du Ministère de l'environnement présents dans la zone;
- Au niveau local, le contrôle environnemental de proximité de l'exécution des activités par les populations bénéficiaires.

9.3. Suivi du Plan cadre de gestion

Objectifs du suivi

L'objectif du suivi est de mesurer l'effectivité de la mise en œuvre des différentes mesures socio environnementales préconisées dans les microprojets. Il s'agit aussi de vérifier si les actions mises en œuvre ont permis soit l'optimisation des impacts positifs ou l'atténuation des

impacts négatifs réels, ou permettent de les prévenir, ou de voir si d'autres interventions sont nécessaires.

Le suivi environnemental vise aussi à vérifier, sur le terrain, la justesse de l'évaluation de certains impacts et l'efficacité de certaines mesures d'atténuation ou de compensation prévues par le CGES ou les PGES, et pour lesquelles subsiste une incertitude.

Le suivi visera en particulier à :

- Vérifier les prévisions d'impact ;
- Vérifier l'efficacité des mesures mises en œuvre ;
- S'assurer de l'optimisation des retombées positives ;
- Réaliser de nouvelles études en cas de découverte d'impacts insoupçonnés ;
- Améliorer les connaissances en vue de la préparation des évaluations environnementales ultérieures.

Le Programme de suivi décrira :

- (i) les éléments devant faire l'objet du suivi ;
- (ii) les méthodes/dispositifs de suivi ;
- (iii) les responsabilités de suivi ; et
- (iv) la période de suivi.

L'objectif de ce programme de suivi environnemental et social est de s'assurer que les mesures sont exécutées et appliquées selon le planning prévu.

Acteurs de suivi :

Le suivi socio-environnemental du PROPEAR-CV sera assuré par un Comité Technique restreint de suivi du PROPEAR-CV qui sera mis en place et sera composé d'un (01) représentant de chaque direction du MADR : GAPLA, DGA, DGEDR, DGP, DGSVA et DGFF. Le Comité Technique sera présidé par la GAPLA et son secrétariat sera assuré par la DGA.

Opérationnalisation du suivi

Le suivi socio-environnemental s'occupera de toutes les activités qui ont été identifiées comme pouvant avoir un impact significatif sur l'environnement pendant toute la période de mise en œuvre du CGES, que ce soit pendant le fonctionnement normal ou que ce soit à cause de conditions adverses. La fréquence de suivi devra être suffisante pour fournir des données représentatives pour les paramètres suivis. Ce suivi devra être intégré dans le système de suivi-évaluation global du projet.

Ce suivi devra se faire de manière régulière voir au jour le jour par l'équipe du projet, puis un suivi externe par les administrations impliquées. Ce suivi se fera à deux niveaux :

- Pendant la phase de construction dont les coûts seront supportés par le PROPEAR-CV;
- Pendant la phase d'exploitation des aménagements et des sous-projets supportés par le budget de mise en œuvre du CGES du PROPEAR-CV.

Les actions menées lors du suivi sont : Visites mensuelles des sites avec inspection des activités pour vérifier que les mesures proposées notamment dans le CGES et ses documents annexes (PGPP, EIES, NIE et plan de mise en conformité) et incluses dans les clauses des contrats avec les contractants sont exécutées.

Lorsque l'exécution du PROPEAR-CV aura commencé, des missions de supervision régulière à une fréquence de 4 fois par an devront être organisées par le PROPEAR-CV en collaboration avec les Ministère sectoriels désignés à cet effet. Les données du suivi seront analysées et examinées à intervalles réguliers et comparées avec les normes opérationnelles de façon que toute mesure corrective nécessaire puisse être prise.

Modalités concernant la production des rapports de suivi

Après chaque mission de suivi, les services et partenaires impliqués devront produire un rapport conjoint pour établir :

- la liste des activités ayant fait l'objet d'un suivi environnemental et social ;
- la méthodologie employée pour assurer le suivi ;
- les résultats obtenus ;
- les mesures de correction entreprises ;
- les recommandations pour les projets futurs de même nature.

Ce rapport de suivi conjoint devra être soumis à la Coordination du PROPEAR-CV et à la BAD.

Le PROPERA-CV est tenu d'adresser au MADR un rapport semestriel de la mise en œuvre des recommandations du CGES.

Dispositions à prendre en cas d'impacts imprévus sur l'environnement :

En cas d'observation d'un impact insoupçonné, l'EES du PROPEAR dressera une fiche d'action corrective présentant une évaluation de l'impact identifié et proposant la mesure à développer pour mitiger cet impact. Dans certains cas, le projet pourra être amené à réaliser une étude spécifique sur la question.

A cet effet, la Coordination du PROPEAR-CV prendra des dispositions pour recruter, par voie d'appel d'offre ou de gré à gré, compte tenu de l'urgence de la situation, un Consultant indépendant dont la compétence est prouvée en la matière. Le PROPEAR-CV prendra sur lui toutes les charges relatives à cette étude et à la réparation du dommage constaté.

Indicateurs environnementaux et sociaux

Les indicateurs sont des signaux pré-identifiés qui expriment les changements dans certaines conditions ou résultats liés à des interventions spécifiques. Ce sont des paramètres dont l'utilisation fournit des informations quantitatives ou qualitatives sur les impacts et les bénéfices environnementaux et sociaux du PROPEAR-CV.

Réputés objectivement vérifiable, les indicateurs à :

- décrire avec une exactitude vérifiable, de l'impact généré directement ou indirectement par les activités des composantes du PROPEAR-CV
- décrire sommairement les états et les contraintes
- observer le progrès réalisé ou la dégradation subie dans le temps ou par rapport à la mise en œuvre des sous-projets.
- identifier les tendances et les écarts par rapport aux mesures passées
- évaluer les effets et la pertinence de l'évaluation environnementale et sociale du PROPEAR-CV.

Pour ce qui concerne le choix de ces indicateurs, les critères d'analyse doivent porter sur la pertinence, la fiabilité, l'utilité et la mesurabilité.

Les indicateurs de suivi des mesures du CGES sont récapitulés dans le tableau ci-après.

Tableau 15: Indicateurs de suivi des mesures du PCGES

Mesures	Domaines d'intervention	Indicateurs
Mesures techniques (études)	<ul style="list-style-type: none"> - Remplissage du formulaire socio-environnemental - Réalisation des NIE, audits et EIES pour les sous-projets du PROPEAR-CV 	<ul style="list-style-type: none"> - remplissage du formulaire socio-environnemental est maîtrisé par tous les acteurs, - majorité des OP et bénéficiaires formés sur le remplissage du formulaire et sur les sous projets - EIES sommaires réalisées - audits et/ou EIES sommaires réalisés pour les sous projet construction et réhabilitation des routes rurales
Mesures de suivi et d'évaluation des projets	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi socio-environnemental du PROPEAR-CV (interne et externe) - Surveillance socio-environnementale du PROPEAR-CV 	<ul style="list-style-type: none"> - nombre de missions d'inspection réalisées par chaque secteur technique par semestre - nombre de visites de terrain réalisées par l'EES du PROPEAR-CV par trimestre
	<ul style="list-style-type: none"> - Appui technique dans l'identification des priorités et la préparation des sous – projets 	<ul style="list-style-type: none"> - % des sous –projets étudiés
	<ul style="list-style-type: none"> - Appui à l'organisation de consultations locales 	<ul style="list-style-type: none"> - nombre de consultations organisés par commune
Formation	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluation environnementale et sociale des sous-projets - Suivi et Exécution des mesures socio-environnementales 	<ul style="list-style-type: none"> - modules élaborés effectivement dispensés - adéquation des modules par rapport aux besoins identifiés - au moins une session de formation organisée par zone agro-écologique - profil des personnels et acteurs formés
Information Éducation Communication (IEC) Sensibilisation Organisation	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation sur les IST/VIH/SIDA - Sensibilisation et plaidoyer sur les enjeux environnementaux et sociaux des projets - Campagne de communication et de sensibilisation sur le projet 	<ul style="list-style-type: none"> - % des OP sensibilisés sensibilisés - nombre de session de formation organisée par zone agro-écologique - distribution des sessions de formation selon les zones agro écologiques concernées par le PROPEAR-CV - nombre de coopératives ou GIC créés - nombre émission radio- télé réalisés chaque année - nombre de communiqués presses réalisés

Source : Consultant

Le tableau suivant indique le dispositif de suivi des composantes environnementales et sociales.

Tableau 16: Indicateurs et dispositif de suivi des composantes environnementales et sociales

Éléments de suivi et Indicateurs		Dispositifs de suivi	Responsables	Période	
Milieu biophysique	Eaux	<ul style="list-style-type: none"> - Surveillance des procédures et installations de rejet des eaux usées 	<ul style="list-style-type: none"> - Équipe du PROPEAR-CV - MADR 	Mensuel	
		<ul style="list-style-type: none"> - Contrôle des eaux souterraines et de surface autour des chantiers 		<ul style="list-style-type: none"> - 	Début, mi-parcours et fin des travaux
		<ul style="list-style-type: none"> - 		<ul style="list-style-type: none"> - 	

Éléments de suivi et Indicateurs	Dispositifs de suivi	Responsables	Période
- Régime hydrologique	- Surveillance des activités d'utilisation des eaux de surface - Surveillance des mesures prises pour le contrôle de l'érosion - Évaluation visuelle de l'écoulement des cours d'eau		
Sols - Érosion/ravinement - Pollution/dégradation	- Évaluation visuelle des mesures de contrôle de l'érosion des sols - l'érosion des sols	- Équipe du projet - AAAC	Début, mi-parcours et fin des travaux
Végétation/faune - Taux de dégradation - Taux de reboisement - Plantations linéaires	- Évaluation visuelle de la dégradation de la végétation - Évaluation visuelle des mesures de reboisement/plantations - Contrôle des activités de défrichage - Contrôle et surveillance des zones sensibles	- Équipe du projet - Direction Génie Rural - AAAC	Début, mi-parcours et fin des travaux
- Activités socioéconomiques - Occupation de l'espace	- Contrôle de l'occupation de terres mensuel privées/champs agricoles - Recrutement main d'œuvre locale en priorité - Respect du patrimoine historique et des sites sacrés - Contrôle de l'occupation de l'emprise - Contrôle des effets sur les sources de production	- Équipe du projet - DRA - ONG	Début, mi-parcours et fin des travaux
- Création d'emplois décents	- Vérification des contrats et rémunération - Vérification du plan de formation	- Équipe du projet - ONG	Début de la mise en œuvre du projet
- Hygiène et santé - Pollution et nuisances	- Vérification : o de la présence de vecteurs de maladies et l'apparition de maladies liées aux travaux o des maladies diverses liées aux projets (IST/VIH/SIDA, etc.) o du respect des mesures d'hygiène sur le site - Surveillance des pratiques de gestion des déchets	- Équipe du projet - Équipe du projet - DRA - ONG	Début, mi-parcours et fin des travaux
- Sécurité dans les chantiers	- Vérification : o de la disponibilité de consignes de sécurité en cas d'accident o de l'existence d'une signalisation appropriée o du respect des dispositions de circulation o du respect de la limitation de vitesse o du port d'équipements adéquats de protection	- Équipe du projet - Bureaux de contrôle - AAAC	Mensuel

Source : Consultant

Réception des Travaux Environnementaux et sociaux

Au moment de la réception des travaux, une réception des travaux environnementaux sera également effectuée par le comité de suivi restreint. Il s'agira de vérifier que les prescriptions du Plan d'atténuation validée lors du screening ont été effectivement respectées.

Au vu du constat de l'exécution des mesures environnementales et sociales des travaux, le CSR décide de prononcer soit la réception provisoire sans réserve, soit la réception provisoire des travaux avec réserves, soit le refus de la réception provisoire.

La décision est notifiée à l'entreprise, il lui sera enjoint d'exécuter ou d'achever les mesures environnementales et sociales omises ou incomplètes et de remédier aux non conformités constatées dans les délais spécifiés.

Un délai supplémentaire peut être fixé à l'entreprise afin qu'elle procède aux travaux requis.

Plan d'action de mise en œuvre et de suivi- évaluation du CGES

Les actions prévues sont récapitulées dans le tableau ci-après.

Tableau 17: Plan d'action de mise en œuvre et de suivi- évaluation du CGES

Mesures	Actions proposées	Responsabilités de mise en œuvre		Période de réalisation						
				AN - 1	AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5	
Analyse et approbation des sous projets	Screening environnemental des sous projets Sélection des sous projets	PROPEAR-CV AAAC			X	X	X	X	X	X
Mesures d'atténuation	Voir liste des mesures d'atténuation par sous-projet	Bénéficiaires de sous projets		X	X	X	X	X	X	X
Mesures institutionnelles	Désignation des Points focaux Environnement	MADR PROPEAR-CV			X					
Mesures techniques	Réalisation des EES pour certaines activités du PROPEAR-CV	Consultants		X						
	Élaboration du plan d'affectation des Terres	DRA Bénéficiaires PROPEAR-CV			X					
	Directives, bonnes pratiques agricoles et manuel d'entretien des infrastructures agricoles				X					
	Provisions pour des mesures d'accompagnement assainissement, eau et santé				X					
	Elaborer un Plan de Gestion des Pestes et Pesticides du PROPEAR-CV			X						
Formation	Formation des PFE en gestion environnementale des projets	Consultants ONG spécialisées en animation		X						
Sensibilisation	Sensibilisation et mobilisation des populations locales et des Producteurs agricoles	Consultants ONG spécialisées en animation			X	X	X	X		
Mesures de suivi	Suivi environnemental et surveillance environnementale du PROPEAR-CV	Suivi de proximité	- AAAC - PROPEAR-CV		X	X	X	X	X	X
	Évaluation	référence	- PROPEAR-CV			X				
		à mi-parcours	- PROPEAR-CV				X			
		finale	- PROPEAR-CV							X

Source : Consultant

X PLAN DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES

10.1 Renforcement de l'expertise environnementale du secteur du Développement Rural

Le département de l'Agriculture et du développement rural (MADR) ne dispose pas actuellement d'une cellule environnementale et sociale pouvant remplir une « fonction environnementale et sociale » dans leurs activités. Toutefois, l'intégration de l'environnement dans la mise en œuvre des activités du PROPEAR-CV devra s'inscrire dans une démarche progressive.

Sous ce rapport, pour alléger les procédures de prise en compte des exigences environnementales et sociales du projet, il serait plus réaliste, dans l'immédiat, de renforcer les capacités des techniciens des différentes directions du MADR et plus spécifiquement celle en charge du génie rural pour leur permettre de concevoir ou de s'assurer, dans leur domaine respectif, que les mesures environnementales requises sont prises en compte dans les activités à mettre en œuvre.

Plus spécifiquement, il s'agira de désigner des Points Focaux Environnement (PFE) au niveau des structures régionales du développement Rural. Cette mesure vise à les impliquer dans le suivi environnemental de la mise en œuvre des activités du PROPEAR-CV. Leur implication dans le projet permettra non seulement d'assurer une supervision technique de qualité dans l'exécution des tâches qui leur sont confiées, d'appuyer les techniciens dans le contrôle et le suivi mais aussi de renforcer leurs capacités d'intervention dans le suivi des travaux. Tous ces agents devront recevoir une formation en évaluation environnementale et sociale des projets.

Ces experts bénéficieront de l'appui et de l'assistance permanente de l'AAAC, pour conduire les activités suivantes:

- Remplissage du formulaire de sélection environnementale et sociale ; choix des mesures d'atténuation proposées dans la liste de contrôle environnemental et social ;
- Préparation du projet de TDR pour les activités du PROPEAR-CV nécessitant une EIE séparée ;
- Recrutement de consultants et bureaux d'études qualifiés pour mener les EIE, si nécessaire ;
- Diffusion des rapports d'EIE aux institutions appropriées qui sont accessibles au public ;
- Conduite du suivi environnemental et social des activités du PROPEAR-CV et ajustements nécessaires au besoin ; et
- Organisation d'ateliers d'information et de formation sur l'évaluation environnementale.

10.2 Mesures de renforcement technique

Les mesures de renforcement technique concernent (i) les appuis en direction de l'AAAC pour le doter de matériel de mesure de paramètres de qualité de sol (iii) la provision pour la réalisation des Études d'Impact Environnemental ou des notices d'impact ; (iv) la Provision pour la mise en œuvre des mesures qui ressortiront des EIES ; (v) l'établissement d'une situation de référence et la mise en place d'une base de données sur la qualité des sols dans les périmètres à aménager ; (vi) le suivi et l'évaluation des activités du PROPEAR-CV.

- ***Elaborer la situation de référence environnementale de la zone d'intervention du PROPEAR-CV :***

L'établissement de la situation de référence du projet participe à la mise en place d'un dispositif de monitoring du projet en vue d'en mesurer ultérieurement les effets, les impacts, l'efficacité et la durabilité. L'AAAC mettra en place un dispositif réaliste suffisamment représentatif pour une bonne caractérisation des sols.

- **Provision pour la réalisation des évaluations environnementales spécifiques aux projets du PROPEAR-CV (Etudes d'Impact Environnemental sommaires, audit et des Notices d'impact) :**

Des EIES ou NIE pourraient être requises pour les autres activités du projet relatives aux sous-projets classés en catégorie « B », pour s'assurer qu'elles sont durables au point de vue environnemental et social. Si la classification environnementale des activités indique qu'il faut réaliser des EIE ou des NIE, le PROPEAR-CV devra prévoir une provision qui servira à payer des consultants pour réaliser ces études.

- **Provision pour la mise en œuvre des éventuelles PGES**

La réalisation des infrastructures de soutien à la production agricole et de transformation pourrait occasionner des mesures comportant des coûts de mitigation des impacts environnementaux et qui devront être budgétisés dès à présent par le PROPEAR-CV pour pouvoir être exécutées le moment venu. Pour cela, il est nécessaire de faire une dotation provisionnelle qui permettra de prendre en charge la mise en œuvre de telles mesures.

- **Provisions pour des mesures d'accompagnement eau et santé**

La mise en œuvre des activités agricoles devra se faire avec des mesures d'accompagnement d'ordre sanitaire et social, sous forme de programme d'assainissement (point d'eau, latrines) et d'appui sanitaire (appui et renforcement des structures sanitaires dans les zones d'intervention ; programmes de Gestion intégrée des Pesticides et Déprédateurs (GIPD) et de Gestion Intégrée des Vecteurs de maladies (GIVM), en prévision des problématiques sanitaires et sociaux liées au développement des activités agricoles.

- **Suivi et Evaluation des activités du PROPEAR-CV**

Le programme de suivi portera sur le suivi permanent, la supervision, l'évaluation à mi-parcours et l'évaluation annuelle. En plus, le suivi va nécessiter des analyses physicochimiques, biologiques et bactériologiques, toxicologiques et sanitaires, Pour cela, il est nécessaire de prévoir un budget relatif à ce suivi. De même, les OP et les collectivités territoriales devront être associées au suivi de proximité. En plus, le projet devra prévoir une évaluation à mi-parcours et une évaluation finale (à la fin du projet).

10.3 Thèmes et modules de renforcement de capacités

Les curricula du programme indicatif de développement des compétences des acteurs institutionnels et bénéficiaires du PROPEAR-CV seront centrés autour : (i) des enjeux environnementaux et sociaux des activités du projet et les procédures d'évaluation environnementale et sociale ; (ii) de l'hygiène et la sécurité liés aux activités; et (iii) des réglementations environnementales appropriées. La formation devra permettre aussi de familiariser les acteurs avec la réglementation nationale en matière d'évaluation environnementale ; les sauvegardes environnementales et sociales de la BAD ; le « screening » des activités du projet ; le contrôle et le suivi environnemental et social ; etc.

Tableau 18: Thèmes et modules de formation et de sensibilisation

Thèmes	Modules	Cibles	Responsabilité
Mise à niveau des acteurs et cibles du PROPEAR-CV	Approche des chaînes de valeur agricole	<ul style="list-style-type: none"> - Décideurs : acteurs institutionnels – CoPil; - Services techniques déconcentrés - Secteurs - Organisations faitières - Société civile - Consultants 	Consultant,

Thèmes	Modules	Cibles	Responsabilité
Formation sur les outils nationaux d'évaluation environnementale et mise en œuvre des mesures d'atténuation	Évaluation socio-environnementale des sous projets	<ul style="list-style-type: none"> - Points focaux environnement - OP - Porteurs d'initiatives économiques - Entreprises de travaux et de contrôle 	AAAC
	Suivi et monitoring des impacts environnementaux et sociaux des projets		
	Mise en œuvre des mesures d'atténuation		
Maitrise des meilleurs itinéraires techniques et des paquets technologiques soucieux de la durabilité environnementale et sociale	Bonnes pratiques culturelles et de production agricole ou animale	<ul style="list-style-type: none"> - OP - ONG 	INPA
Plaidoyer pour le changement de comportement en matière de GES des sous projets	Sensibilisation sur les IST/VIH/SIDA et maladies liées à l'eau	<ul style="list-style-type: none"> - Acteurs institutionnels au niveau central : Copil, , - Personnel du projet - Points focaux environnement secteurs - OP - Entreprises de travaux et de contrôle 	Services de santé ONG
	Sensibilisation sur les enjeux socio-environnementaux des sous-projets, les textes législatifs et réglementaires socio-environnementaux, les changements climatiques		
Gestion des pestes et pesticides	Élaboration et vulgarisation d'un plan de gestion des pestes et pesticides du PROPEAR-CV Techniques de prévention et de lutte contre les nuisibles	<ul style="list-style-type: none"> - OP - Producteurs filières retenues - Points focaux environnement 	Expert en pestes et pesticides Direction de la protection des végétaux
Formation sur la gestion des déchets	Gestion des effluents liquides et des déchets solides Valorisation des déchets agricoles et industriels (compostage, méthanisation, production d'énergie, farine de poisson, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> - Bénéficiaires de sous projets - Responsables des secteurs - Responsables des OP - Producteurs 	Expert rudologue et valorisation des déchets AAAC Direction protection des végétaux
	Gestion des emballages de pesticides	<ul style="list-style-type: none"> - Bénéficiaires de sous projets - Coordonnateurs des filières - Responsables des secteurs - Membres des DRA - Responsables des OP - Multiplicateurs de semences et producteurs 	
Santé et sécurité au travail	Formation en HSE	<ul style="list-style-type: none"> - Responsables des OP - Responsables des sous projets - Entreprises de travaux et de contrôle 	Expert hygiène et sécurité, risques professionnels
Conservation de la biodiversité & changements climatiques	Techniques d'agroforesterie	<ul style="list-style-type: none"> - Bénéficiaires - Responsables des Secteurs - Membres des DRA - Responsables des OP 	Expert en foresterie et changement climatique

Thèmes	Modules	Cibles	Responsabilité
Utilisation des intrants agricoles	Bonnes pratiques agricoles en rapport avec l'utilisation des pesticides, des engrais et des variétés à haut rendement	<ul style="list-style-type: none"> - Responsables des OP - Responsables des secteurs - Membres des DRA 	Consultant Agronome

Source : Consultant

Tableau 19: Actions de formation pour les agents des ministères (MADR)

Besoins des agents	Thématiques
<ul style="list-style-type: none"> - Se familiariser avec les concepts et notions de développement durable - Avoir des outils pour la prise en compte de l'environnement dans les projets - Identifier et analyser les enjeux relatifs au développement durable y compris les questions émergentes comme l'économie verte, les changements climatiques, etc. - Comprendre les liens entre l'EES et le développement durable - Intégrer les indicateurs de durabilité dans les politiques, programmes et projets de développement 	Introduction au développement durable
<ul style="list-style-type: none"> - Se familiariser avec les concepts et notions relatifs à la biodiversité et la biosécurité - Connaître la diversité biologique de la Guinée Bissau - Comprendre les liens entre la biodiversité et le développement durable, la biodiversité et l'EES - Se familiariser avec les outils d'évaluation de la biodiversité 	Connaissance et gestion de la biodiversité
<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les mécanismes institutionnels qui encadrent les EES - Se familiariser avec les différentes politiques, règles et exigences des partenaires techniques et financiers (CGES, CPR, PAR) - Connaître les rôles et responsabilités des différents acteurs dans le processus d'EES 	Cadre institutionnel de l'Évaluation Environnementale et Sociale
<ul style="list-style-type: none"> - Se familiariser avec les différents types et les composantes d'une ÉES - Maîtriser les étapes d'EES - Être capable de conduire des EES - Être capable d'assurer le suivi des PGES - Être capable d'évaluer une EES - Savoir dans quel cas quand utiliser les différents types d'EES 	Procédures d'EES (Notice d'impact, ÉE stratégique, EIES, PGES, Audit environnemental, étude de danger, etc.)
<ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser les procédures et les outils de surveillance, de suivi et d'évaluation - Se familiariser avec les équipements de surveillance et suivi - Être capable de manipuler des instruments de collecte de données - Être en mesure de collecter des données sur l'air, l'eau et les sols - Être en mesure d'assurer le suivi de la qualité de l'air, de l'eau et des sols - Être en mesure de définir des indicateurs environnementaux et sociaux - Savoir définir les rôles et responsabilités des différents acteurs dans la surveillance et le suivi 	Surveillance et suivi environnemental et social
<ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser le code de l'environnement - Se familiariser avec les autres codes sectoriels (forêts, mines, eau, etc.) - Connaître les différents textes utilisés dans le processus d'EES (arrêtés, etc.) - Connaître les normes de qualité dans le domaine de l'environnement 	Aspects législatifs et environnement
<ul style="list-style-type: none"> - Acquérir les notions de base en cartographie et systèmes d'information géographique - Être capable d'utiliser et d'analyser des cartes - Être capable de créer et de gérer une base de données - Savoir analyser des données - Savoir utiliser les systèmes d'information dans le suivi et l'évaluation des PGES 	Système d'information géographique (SIG)
<ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser les concepts et enjeux liés aux changements climatiques - Être en mesure d'établir un diagnostic de milieu relativement aux changements climatiques (analyse de vulnérabilité, analyse d'impact, évaluation de l'adaptation y compris les coûts, etc.) - Être en mesure de proposer des mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques - Connaître les Accords multinationaux en matière de changements climatiques (Convention cadre sur les CC, le protocole de Kyoto) - Connaître les politiques et programmes nationaux en matière de CC (communications nationales, plan national d'adaptation au CC) 	Introduction aux changements climatiques
<ul style="list-style-type: none"> - Savoir traiter les courriers administratifs - Maîtriser les techniques de rédaction administrative (y compris la sélection et la structuration des informations, le choix des formules de politesse selon les destinataires, etc.) - Savoir rédiger des documents (rapport, comptes rendu, mémos, procès-verbal, etc.) 	Pratique administrative

- Savoir rédiger des termes de références	
- Etre capable d'exprimer ses besoins pour l'élaboration d'un programme d'information et de sensibilisation sur les EES à l'attention des différents acteurs	Communication
- Savoir rédiger un communiqué de presse	
- Etre capable de préparer une entrevue (radio, télévision, journaux, etc.)	
- Connaître les techniques d'animation	Technique d'animation
- Etre capable de donner des formations à des adultes	
- Maîtriser les techniques de conduite de réunion ^[11]	
- Savoir conduire une audience publique	

Source : Consultant

Tableau 20 : Actions de formation pour les membres des instances de validations des EES

Besoins des membres des AAAC point focaux	Thématiques
- Maîtriser les concepts et les enjeux de développement durable en lien avec leur secteur - Avoir les outils et être capable d'intégrer l'environnement dans les projets du secteur	Introduction au développement durable
- Maîtriser les concepts en lien avec le changement climatique et les enjeux liés à leurs secteurs	Introduction aux changements climatiques
- Se familiariser avec les concepts et notions relatifs à la biodiversité et la biosécurité - Connaître la diversité biologique de la Guinée Bissau - Comprendre les liens entre la biodiversité et le développement durable, la biodiversité et l'EES - Se familiariser avec les outils d'évaluation de la biodiversité	Connaissance et gestion de la biodiversité
- Maîtriser les différents types d'EES et les étapes de mise en œuvre - Etre capable d'évaluer un rapport d'EES, en particulier les aspects relevant de leurs secteurs	Types et procédures d'EES
- Maîtriser la législation et les procédures en matière d'EES -Connaître les normes de qualité dans le domaine de l'environnement - Se familiariser avec les conventions internationales intégrant les EES	

Source : Consultant

Tableau 21 : Action de formation pour les collectivités locales et la société civile

Besoins des Collectivités locales	Thématiques
- Maîtriser les enjeux du développement durable au niveau local (y compris le changement climatique, l'économie verte, la biodiversité)	Introduction au développement durable
- Se familiariser avec les concepts et notions relatifs à la biodiversité et la biosécurité - Connaître la diversité biologique de la Guinée Bissau - Comprendre les liens entre la biodiversité et le développement durable, la biodiversité et l'EES - Se familiariser avec les outils d'évaluation de la biodiversité	Connaissance et gestion de la biodiversité
- Connaître les différents types d'EES - Maîtriser les étapes d'EES - Maîtriser les mécanismes de consultation du public et surtout de l'audience publique - Etre capable de participer au suivi des PGES - Être capable de donner un avis motivé - être capable d'accompagner les communautés dans les différentes phases où elles sont impliquées, notamment l'enquête préliminaire et l'audience publique ^[11]	Introduction aux types et procédures d'EES
- Etre capable d'accompagner les communautés - Maîtriser les approches et techniques participatives d'animation - Maîtriser les techniques de communication, de partage de l'information et de gestion des problèmes de désinformation / rumeur à propos des projets - Maîtriser les techniques de conduite de réunion et de Consensus ^[11] Building/gestion des conflits	Techniques d'animation, de communication, de plaidoyer et de leadership
- Maîtriser les implications de la décentralisation sur l'EES (prérogatives, exigences, limites, etc.) et vice-versa	Législation

Source : Consultant

Budget de mise en œuvre du CGES

Le budget global du CGES intègre les coûts des mesures techniques, de renforcement des capacités et de suivi. Ce budget est estimé à **CENT TRENTE MILLIONS (130.000.000) DE FRANCS.CFA**. Certains coûts sont directement intégrés dans les conventions avec les partenaires.

Tableau 22 : Coût du suivi environnemental

Mise en œuvre du CGES/PGES	Unité	Qté	Coût (000 F.CFA)	Total (F.CFA)
1. Atelier de partage des outils de screening environnemental	forfait	1	4500	4 500 000
2. Situation de référence environnementale	forfait	1	3500	3 500 000
3. Provision pour les éventuelles études d'impact environnemental (EIE)	forfait	1	15000	15 000 000
4. Provision pour la réalisation des mesures ressortant des EIE	forfait	1	25000	25 000 000
5. Formation des bénéficiaires sur les bonnes pratiques de transformation	forfait	1	15000	15 000 000
6. Formation des bénéficiaires sur les bonnes pratiques agricoles	forfait	1	8000	8 000 000
7. Sensibilisation sur les maladies hydriques/MST/SIDA	forfait	1	9000	9 000 000
8. Mesures de renforcement des capacités institutionnelles	forfait	1	500 000	50 000 000
Total				130 000 000

Source : Consultant

XI. CONCLUSION

Le projet de promotion de l'entreprenariat agricole et rural dans les chaînes de valeurs (PROPEAR-CV) en réhabilitant les aménagements au niveau des bas-fonds et en désenclavant les zones de production va impulser une nouvelle dynamique de développement dans les régions de Bafata, Oio et Gabu à travers l'amélioration des rendements et l'introduction de la transformation pour apporter de la valeur ajoutée aux produits.

Bien que les effets du changement climatique se fassent sentir, l'utilisation du potentiel des aménagements (maîtrise totale ou partielle de l'eau, utilisation de techniques efficaces, etc.) pourrait booster la production mais aussi, constituer une alternative contre l'exode des jeunes et donc créer de meilleures conditions de vie tout en tenant compte des considérations environnementales.

L'appui aux initiatives des jeunes et femmes dans tous les domaines du secteur rural permettra l'émergence de micro et de toutes petites entreprises rurales dans tous les maillons des chaînes de valeurs agricoles. Cette dynamique permet d'envisager la formation d'un tissu de petites et moyennes entreprises qui va supporter et apporter de la croissance à l'économie locale.

La conclusion confirme l'acceptabilité au plan environnement et social du projet, compte tenu des impacts et des mesures d'atténuation/renforcement identifiées au cours de l'évaluation. Elle mentionne également toutes les autres conditions ou les besoins à satisfaire au-delà du site du projet pour le succès dans les opérations à mettre en œuvre.

XII. ANNEXES

Annexe 1 : Bibliographie

Liste des documents consultés

N°	TITRES
1	Système de sauvegardes intégré de la BAD : Déclaration de politique et sauvegardes opérationnelles
2	Politique nationale de l'environnement en Guinée Bissau Août 2011
3	Projection démographique en Guinée Bissau 2009-2030
4	Note Conceptuelle du PROPEAR-CV- Guinee-Bissau-FIN (1)
5	Anteprojecto Da lei De Bases Do Ambiente (Document de travail)
6	Etude Sectoriel de l'Elevage en Guinée Bissau (Document de travail)
7	Programme d'Action National de Lutte contre la Désertification en Guinée Bissau ; Déc. 2006 Bocoum
8	Droit foncier traditionnel et la loi sur le domaine national. Les unités expérimentales du Sénégal : Communication à l'EHESS Bocoum Mars 2002
9	Plan d'Action de la Lutte de Politique de développement Agricole : Vol 1 et 2. Av 2002
10	Avant-Projet Sommaire de Réhabilitation de Pistes Rural dans la région de Tombali Mars 1998
11	Guinée Bissau 2025 : Plan stratégique et opérationnel 2015 – 2020
12	Schéma Directeur pour le Secteur Eau et Assainissement en Guinée Bissau 1991

Annexe 2 : Liste des personnes rencontrées

0-1

FEUILLE DE PRESENCE

Région de : *Die*

Secteur de : *Manakal*

Section de : *Bainque*

Village de : *Calangue de Hardigge*

Date : *26/01/2019*

N°	Prénoms	Nom	Fonction	Contact téléphonique	Signature
01	<i>Eranmba'</i>	<i>Seide</i>	<i>Chef du Village</i>	<i>(+245) 95 563232</i>	
02	<i>Saïmawa</i>	<i>Seide</i>	<i>Mo faga</i>	<i>(+245) 96 663 4737</i>	
03	<i>Malam</i>	<i>In jai</i>	<i>Mokata</i>	<i>(+245) 96 660 86 84</i>	
04	<i>Zinda</i>	<i>Seide</i>	<i>''</i>	<i>(+245) 96 674 2185</i>	
05	<i>Isa</i>	<i>Cisse</i>	<i>''</i>		
06	<i>Rala</i>	<i>Seide</i>	<i>''</i>	<i>(+245) 95 5789972</i>	
07	<i>Mamadi</i>	<i>Seide</i>	<i>''</i>	<i>(+245) 96 925 8752</i>	
08	<i>Salon</i>	<i>Cisse</i>	<i>''</i>	<i>(+245) 96 5228160</i>	
09	<i>Buba</i>	<i>Seide</i>	<i>''</i>	<i>(+245)</i>	
10	<i>Sina'</i>	<i>Seide</i>	<i>''</i>		
11	<i>Binta</i>	<i>Seide</i>	<i>''</i>	<i>(+245) 96 611 7369</i>	
12	<i>Ban-nai</i>	<i>Seide</i>	<i>''</i>		
13	<i>Fula'</i>	<i>Dabo'</i>	<i>''</i>		
14	<i>Alama'</i>	<i>Mouzi</i>	<i>''</i>		

0-1

15	Aminia	Sano'	Notabel		
16	Andari	Djasser	11		
17	Binda	Seide	11		
18	Pireny	Cime'	11	(+240)9665344992	
19	Fatumala	Hane'	11	(+240)966125093	
20	Sona'	Conte'	11		
21	Falti	Seide	11	(+240)966465976	
22	Djenaba	Mandjan	11		
23	Rinti	Seide	11		
24	Cadi	Sigphato'	11		
25	Aura	Cime'	11		
26	Binta	Seide	11		
27	Yanawua	Saco	11		
28	Binta	Seide	11		
29	Cade	Seide	11		
30	Abudo	Sigphato'	11	(+240)966519933	
31	Falti	Sano'	11		
32	Aminada	Tune'	11		
33	Fenda'	Seide	11		
34	Cadi	Tune'	11		
35	Nawada	Drewo'	11	(+240)966327586	

0-1

36	Nyasu	Mame'	Metalle	(+245) 965 31 2253	
37	Wimata	Imjai	''	(+245) 966 79 72 76	
38	Mamama	Seide	''	(+245) 965 87 3225	
39	Cadi	Seide	''		
40	Pinto	Conto'	''		
41	Zawira	Seide	''		
42	Cadi	Seide	''		
43	Muna	cinke'	''	(+245) 966 5 80266	
44	Lidi	Cisse'	''		
45	Full	Tune'	''		
46	Sabudo	Tune'	''		
47	Roqui'	Seide	''		
48	Ogenbu	Cisse'	''		
49	Sali	Pigpato'	''		
50	Amwita	Seide	''		
51	Binto	Seide	''		
52	Cadi	Cime'	''		
53	Safala	Pfai	''		
54	Salam	Seide	''		
55	Hawadi	Cime'	''	(+245) 95 513 9590	
56	ABulai	Doko'	''		

B2

FEUILLE DE PRESENCE

Région de : Bafate

Section de : Centraal

Date : 24/01/2019

Secteur de : Centraal

Village de : Centraal (VfV)

N°	Prénoms	Nom	Fonction	Contact téléphonique	Signature
01	Sueta	Cisse'	Demestre		
02	Mama	Cisse'	11		
03	Mama	Cisse' (Ma wadi)	11		
04	Falimata	Cisse'	11		
05	Djanlan	Tune'	11		
06	Fouta	Marena	11		
07	Mumbe'	Darame'	11		
08	Maimuna	Tune'	11		
09	Mhennata	Tune'	Notable		
10	Djanque'	Mame'	11	(+245) 96 602 3695	
11	Soudje'	Dafe'	11		
12	Cadi	Moutali	11		
13	Carautae'	Cisse'	11		
14	Dawine	Couté'	11	(+245) 96 602 3635	

Controleel (2)

82

22	Confa	Ceise'	Domestique		
23	Muyito	Dato'	Domestique	(+245)965348235	
24	Alvina	Cisse'	Domestique	(+245)96641748	
25	Fanta	Sane'	Domestique	(+245)965222908	
26	Alibabats	Sadjo	Domestique		
27	Fati'	Couta'	Domestique		
28	Talla'	Couta'	Domestique		
29	Adja Biuta	Fati'	Domestique	(+245)	
30	Alimato	Injai	Domestique		
31	Fati'	Cine'	Domestique		
32	KiMalin	Fati'	Domestique		
33	Falunata	Dafe'	Domestique		
34	Mane'	Injai	Domestique		
35	Mvina	Fati'	Domestique		
36	Kula'	Tune'	Domestique		
37	Aibalen	Drawa'	Domestique	(+245)966746953	
38	Mamandjin	Cisse'	Domestique		
39	Amadi	Sano'	Domestique		
40	Mya	Fati'	Domestique		
41	Mgambi'	Cisse'	Domestique		
42	Alhams'	Sambal'	Domestique	(+245)955483582	

B₂ Countries (3)

43	Mama	Centre	Domestic		
44	Fanta	Centre	Domestic		
45	Song	Dada	Domestic		
46	Cumba	Centre	Domestic		
47	Tia	Centre	Domestic		
48	Bogueti	Centre	Domestic		
49	Ng Binda	Centre	Domestic		
50	N'di	Centre	Domestic		
51	Felymata	Dada	Domestic	(+245) 96 68260888	
52	Aminala	Centre	Domestic		
53	Sebe	Centre	Domestic		
54	Dyond	Centre	Domestic	(+245) 95 710525	
55	Katja	Centre	Domestic		
56	Hanama	Centre	Domestic		
57	Fati	Centre	Domestic		
58	Babou	Centre	Domestic		
59	Septo	Centre	Domestic	(+245) 95 720522	
60	Camu	Centre	Domestic		
61	Doulan	Centre	Domestic		
62	Fanta	Centre	Domestic		
63	Banua	Centre	Domestic		

32

FEUILLE DE PRESENCE

Région de : Gabon

Secteur de : Sangha

Section de : Sangha

Village de : Sangha

Date : 23/01/2019

N°	Prénoms	Nom	Fonction	Contact téléphonique	Signature
01	Mulama Injai	Injai	Président de la commission du serv. local	(+245) 96 617 39 88	Mulama Injai
02	Quémo	Cassama	Notable		
03	Mbawki	Cassama	Agriculteur	(+245) 96 658 52 34	
04	Bueba	Sau	Chef du V.P. adpat		
05	Baïna	Sau			
06	Malan	Sau	Notable		
07	Mama	Sau	Notable	(+245) 96 68 29 36	
08	Muko	Sau	Notable		
09	Cakrino	Sau	Notable	(+245) 96 657 25 70	
10	Somkhi	Dede	Imam Adji	(+245) 96 628 50 63	
11	Sadio	Cassama	Militaire (ancien)	(+245) 96 609 40 33	
12	Malan	Cassama	Notable	(+245) 96 522 43 01	
13	Sené	Dede	Domestique	(+245) 95 534 42 45	
14	Mde	Faki	Domestique		

Mulama Cassama

32

15	Sona'	Daye'	Domestique		
16	Cadidjato	Sane'	Domestique		Cadidjata
17	Fauda'	Dafo'	Domestique		
18	Meita	Cisse'	Domestique		
19	Sali	Fatodjo'	Domestique		
20	Selli	Manena	Domestique		
21	Cisse'	Manena	Domestique		
22	Sate	Dafo'	Domestique		
23	Mayna	Dafo'	Domestique		
24	Djanpue'	Cakama'	Domestique		
25	Manam	Dabo'	Domestique		
26	Bala'	Dafo'	MaSSowien		BALADAFE
27	Fole'	Dafo'	Notable		
28	Balagoue'	In'gou'	Notable	(+245) 966725781	966725781
29		Djanga Cakama'	Notable		
30	Solia	Fati	Notable	(+245) 965059332	965059332
31	Duta'	Dafo'	Notable		
32	Baccan	Fati	Notable		